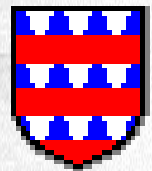


# L'Avesnois

*Bulletin  
du  
Cercle Historique et Généalogique  
de  
Berlaumont*



<http://www.chgb.org>

## Calendrier des réunions :

Les personnes voulant démarrer une généalogie ou l'étoffer peuvent venir nous rencontrer lors d'une permanence

### Horaires et dates:

#### **Pas de permanences officielles en avril**

**Samedis : 6-5, 20-5, 3-6, 17-6, 1-7 et 15-7 de 14 à 17 heures.**

**Mercredis : 10-5, 24-5, 7-6, 21-6, 5-7, 19-7 et 26-7 de 17 à 19 heures.**

### **Agenda : Assemblée Générale le 9-4-2017**

### Cotisation annuelle 2017:

**15 €, couple 20 €.**

**à régler à l'ordre du Cercle Historique et Généalogique de Berlaimont**

**CCP 1508066X**

**Code IBAN : FR19 2004 1010 0515 0806 6X02 620 Établissement bancaire : LA POSTE**

**Code BIC SWIFT PSSTFRPP**

### Sommaire :

Éditorial.	Page 3
Nouvelles des nôtres.	Page 3
Nouveaux adhérents.	Page 3
Nouvelles publications.	Page 3
Kiosques à musique disparus de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. (fin)	Page 4
1939/45 - Histoire de mes deux grands-pères	Page 11
Un Priscois , Officier de Napoléon 1er.	Page 14
Cartignies - Documents de Michel DEVASSINE (suite).	Page 17
Construction des cités cheminotes d'Aulnoye.	Page 19
1914 - 1915 : Journal de Guerre de Marcel PHILIPPE.	Page 22
Belles actions, Traits de courage et de Dévouement pour 1849.	Page 26
Felleries dans le Bottin de 1908.	Page 27
Petit glossaire des lieux et lieux-dits.	Page 30
L'occupation Russe de Bavay et Louvignies.	Page 32
Augustin LAMBERT.	Page 36
Berlaimont, rue de l'église.	Page 40
Fourmies : Industrie du Fil à Dentelles	Page 41
Notre bibliothèque s'étoffe.	Page 48

## *Éditorial*

Avec le mois de mars arrive le printemps !

Le temps reste encore incertain, les dernières gelées persistent, le soleil se lève plus tôt et se couche plus tard, la nature se réveille.

Pour le Cercle, le printemps correspond souvent avec la publication de notre première revue annuelle mais il est également annonciateur de notre Assemblée Générale qui, cette année, aura lieu le dimanche 9 avril à Landre-cies.

En avril, un gros travail attend les membres du Conseil d'Administration.

La Municipalité nous a récemment mis à disposition un nouveau local au Centre Socio Culturel Le Berlaymont, place Mandron.

Notre déménagement est programmé pour la deuxième semaine.

Le classement, le tri, l'emballage et le transfert des biens du Cercle est une partie ardue, mais il ne faut pas pour autant négliger notre installation; nous aurons besoin d'un peu de temps. C'est pour cette raison que les permanences d'avril ont été annulées.

Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez nous aider.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

## *Nouvelles des nôtres*

- Décès le 8-12-2015 à Clichy-la-Garenne de Dominique DUFRANNE (CHGB528)
  - Décès le 26-11-2016 de Bernard GRAVEZ (CHGB 516)
  - Décès le 14-2-2017 à Rumillies (Belgique) de Elise KINET 78 ans, mère de Patrick WIEERS (CHGB549)
  - Décès le 12-3-2017 à Valenciennes de Anne-Marie BERLEMONT, tante de Colette FRANÇOIS (CHGB9)
- Toutes nos condoléances.

## *Nouveaux adhérents*

576 BAJARD Nadège, 434 route du Berlet, 74410 SAINT JORIOZ nadege@bajard.eu  
577 ROUVAEN Jean-Michel, 29 route d'Aulnoy, 59770 MARLY rouvaen@gmail.com  
578 FRANCOIS Eliane francois.jmarc@gmail.com  
579 REMY Jean-Paul jpr.brigode@orange.fr

## *Nouvelles publications*

131	REC	FELLERIES de A à F	1602-1916	270	33 €	BLONDEL Daniel
132	REC	FELLERIES de G à Ma	1602-1916	276	33 €	BLONDEL Daniel
133	REC	FELLERIES de Me à Z	1602-1916	228	30 €	BLONDEL Daniel

## *Kiosques à musique disparus de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. (fin)*

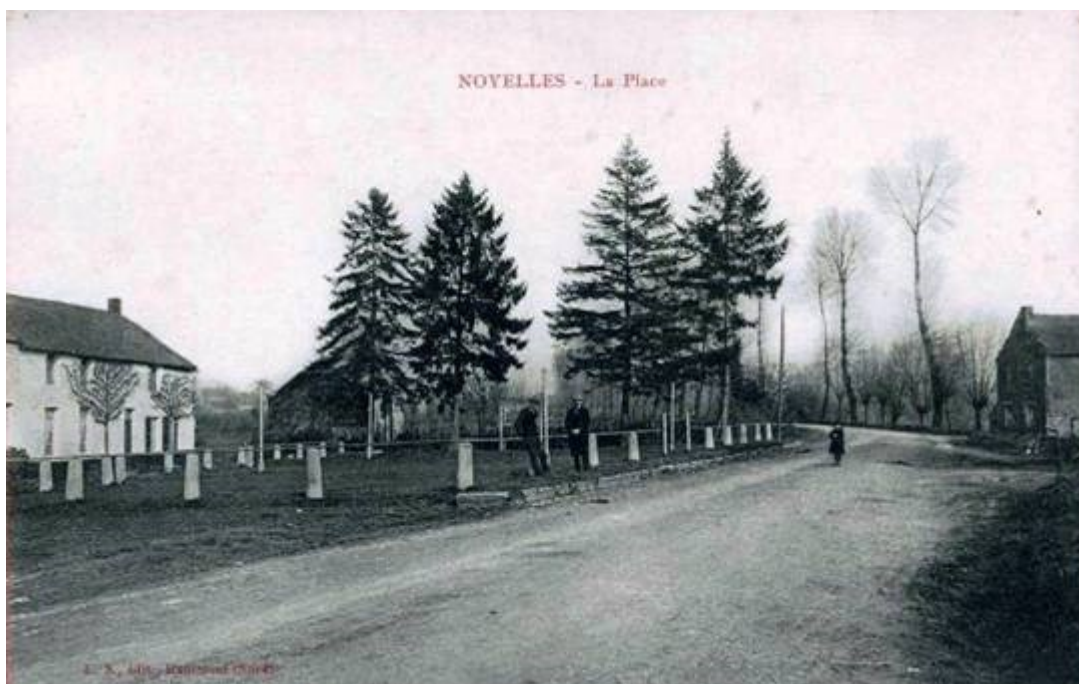
Mecquignies : Kiosque original construit en bois de forme hexagonale.



*Photo de Michel VERCHAIN*

Moustier-en-Fagne : Kiosque en fonte monté en 1893 au prix de 400 francs par le Sieur Léon CANTINEAU de Glageon. Démonté vers 1930 à cause de son état délabré.

Noyelles-sur-Sambre : Kiosque à danser rectangulaire construit à la fin du XIXème siècle sur la Place, les raisons de sa suppression dans les années 1960 sont son utilisation rare, sa dangerosité et ses problèmes d'entretien.



Obies : Kiosque à danser rectangulaire sur pied unique. Unique en son genre. Disparaît vers 1970 en raison de son vieillissement.



*Remerciements à Michel VERCHAIN pour la photo.*

Ohain : Kiosque rectangulaire à 8 colonnes en fonte de hauteur 1m 90. Dimensions : longueur 5m 90 sur 1m 60 de large. Balcon en fer et fonte. 2 candélabres et 2 réverbères pour l'orchestre. 6 grands candélabres avec réverbères. Adjudication faite aux Sieurs ChARTIAUX et GILLET demeurant à Trélon au prix de 2340 francs en date du 21/07/1869.

Trop petit et vétuste il se voit retiré Place Foch vers 1960.



Poix-du-Nord : Élevé en 1885 Place TALMA, il est en état de désagrégation en 1959.

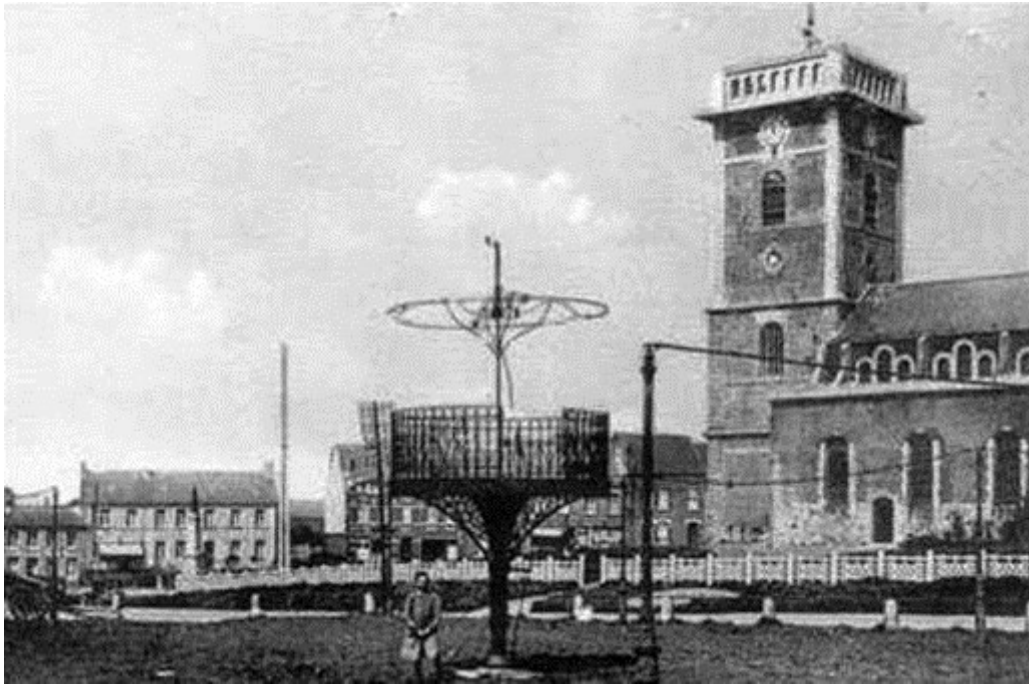


Pont-sur-Sambre : Apparu vers 1900, il est enlevé en 1963 car il gêne pour la visibilité, il est dégradé et de plus est adossé à un monument historique.



*Remerciements à Pierre LEGRAND pour la mise à disposition de la carte postale.*

Prisches : Kiosque pesant 2400 kg à colonne unique en fonte, plancher en tôle et le reste en fer construit en 1888 et retiré vers 1960.



Rainsars : Le drainage d'un ruisseau traversant la Place condamne ce kiosque vers 1950-1960.

Recquignies : Kiosque à danser couvert octogonal construit sur la Place de Nice en 1930, il est retiré en 1971 suite à sa vétusté.



Rousies : Conçu Place St Bernard en 1931, sa disparition en 1969 a pour origine son délabrement.



Sains-du-Nord :

Installé en 1890 sur la Place de la Mairie, il est endommagé par la guerre et disparaît en 1918 avec la construction d'habitations.



Saint-Rémy-Chaussée : Détruit en 1955 suite à la construction d'une classe.

Saint-Rémy-du-Nord : Kiosque à danser circulaire similaire à celui de Beaufort mais avec un pied unique plus haut.



*Photo de Pierre LEGRAND*

Saint-Waast-la-Vallée : Détruit en 1969 suite au tracé d'un terrain de Hand Ball.

Sémeries : Avant 1974.

Semousies : Non réparable en 1955-1956.

Solrinnes : Délabrement

Sous-le-Bois (Devenu un quartier de Maubeuge)

L'agrandissement de la Place de l'Industrie en 1958-1960 fait détruire ce kiosque devenu vétuste



Taisnières-en-Thiérache : Le kiosque a disparu dans les années 60.



*Photo obtenue de Joël FRÉHAUT*

Wignehies : Décrit dans le Journal de Fourmies comme un «magnifique kiosque cylindrique, en fer et fonte récemment érigé » (Édition du 28 septembre 1884). Disparition avant 1940.



Willies : Vers 1968 suite à la vétusté et au déplacement de la Place.

## Conclusion

Ces kiosques sont le symbole d'une époque, une matérialisation de notre histoire sociale. De nos jours nous éprouvons la nostalgie des symboles et la force du symbole comme le kiosque est qu'elle se trouve dans notre émotionnel, dans ce rapport affectif intense entre cet objet métallique et nous. Il nous rappelle nos ancêtres.

J'ose ainsi espérer à travers cet article que les mairies concernées se poseront la question de savoir s'il ne serait pas intéressant de revoir leur place publique ornée de ces kiosques.

J'invite toute personne à me contacter si elle dispose de renseignements complémentaires ou de photos concernant ces kiosques.

*Jean-Pierre CARRE*

## *1939/45 - Histoire de mes deux grands-pères*

"J'ai peu connu mes grands-pères, tous deux décédés alors que j'étais bien jeune, trop jeune : j'avais 5 ans pour le premier et 8 ans pour le second. La majorité de leurs souvenirs étant partie avec eux, j'ai cependant quelques éléments de leur courage, de leur bravoure, que j'aimerais raconter dans ces quelques lignes.

Mon grand-père maternel, Octave DUPONT, né le 27 juin 1908 à Gommegnies, est décédé le 28 juin 1970. Il était tourneur à FRANGÉCO. Durant la guerre, il a été enrôlé de force dans le Service de Travail Obligatoire (STO). C'était un soir, à la sortie de l'usine... sans choix d'accepter ou de refuser. L'Allemagne avait besoin de main-d'œuvre. Je n'ai pas la date d'incorporation de mon grand-père. Atteint d'une pleurésie, il a été renvoyé dans son foyer, le temps de la guérison, mais il s'est caché et n'a jamais voulu repartir, devenant ainsi "réfractaire STO".

Ma grand-mère s'est retrouvée seule avec ma mère qui avait 4 ans. En plus des bons de rationnement pour ma mère et pour elle, ma grand-mère a assuré les repas de la famille en allant faire des ménages. Elle me racontait souvent que, lorsqu'elle faisait du pain pour ses employeurs, elle subtilisait un morceau de pâte qu'elle mettait dans la sacoche de son vélo au soleil pour la faire lever et cuire le soir pour assurer un peu de bonheur aux repas.

Ils ont vécu dans la crainte d'une arrestation, d'une dénonciation. Ma mère m'a raconté qu'un matin très tôt, un convoi allemand s'est arrêté devant le coron (ils habitaient les maisons du "Tilleul" à Sous-le-Bois) fusils pointés sur toutes les maisons. Mon grand-père s'est sauvé dans le jardin des voisins, se cachant dans les routes d'haricots verts. Ce jour-là, ils ont arrêté un voisin...

Pour mon grand-père paternel, j'ai vraiment une belle histoire à raconter. La seule que je connaisse.

Alfred HANSÉNIUS est né le 11 mai 1908 à Origny-en-Thiérache et décédé le 11 mai 1973 à Maubeuge. Il a connu ma grand-mère dans ce village de l'Aisne où ils se sont mariés. Au départ, il était vannier, puis il a passé un concours à La Poste, lui permettant de devenir facteur, puis muté à Maubeuge.

Durant la guerre, il desservait la *kommandantur* située Avenue de Ferrière. Un jour, un Allemand le met en garde - en français - lors de la distribution du courrier : "Vous voyez, facteur, ce sont de mauvais Français !... ils vous dénoncent aux Allemands !..." Ce jour-là, mon grand-père a pris conscience de la cruauté de ses compatriotes et a essayé, à sa façon, de faire le maximum pour sauver des vies.

Le soir, il attendait que toute la famille soit couchée (ma grand-mère, mon père et sa sœur) pour faire chauffer de l'eau sur le poêle de la cuisine, et ouvrir à la vapeur les enveloppes de sa tournée du lendemain. Toutes les lettres de dénonciation de Français aux Allemands, il les subtilisait et les mettait dans des bouteilles vides qu'il enterrait ensuite dans le jardin. Quand il les a déterrées à la fin de la guerre, les voisins croyaient que c'était du bon vin qu'il avait caché. Il y avait environ 300 lettres qu'il a brûlées...

Il prenait aussi la peine de prévenir la majorité des personnes dénoncées pour qu'elles prennent garde. Il faisait le chemin à vélo, son seul moyen de locomotion.

Il racontait qu'un jour, il s'était présenté chez un Monsieur dans l'Aisne (tous les samedis, il prenait son vélo pour aller à Origny, dans les fermes de la famille pour avoir du beurre, des œufs et du lait pour les enfants) Se présentant chez ce Monsieur, il lui dit : "Vous avez un émetteur radio caché sous une couverture grise, au-dessus de l'armoire de votre chambre..."

Face à l'étonnement et à la méfiance de cet homme, il lui dit : "Rassurez-vous, je ne suis qu'un simple facteur... j'ai juste subtilisé la lettre qui vous dénonçait..." Cet homme lui a appris qu'il était un ancien Général et que s'il avait besoin de quoi que ce soit dans sa vie, il pourrait toujours compter sur lui. Je n'ai plus d'information sur cette personne.

Un jour, avec d'autres facteurs, il a été envoyé par la direction de La Poste à St Briec. Pour revenir dans le Nord, il a traversé un pont, un matin, en roulant une cigarette, son vélo à la main et sa pèlerine de facteur sur le dos. Le garde allemand lui a juste dit : "Bonjour, facteur.." et il est revenu chez lui. Sa famille avait évacué à Dourlers. D'ailleurs, sur la route, ma grand-mère avait croisé deux prêtres. Mon père racontait que sa maman avait voulu les suivre pour être sous leur protection. Mais lorsque des avions allemands sont passés, les prêtres ont fait signe. Très certainement des Allemands de la "cinquième colonne"...

Il avait certainement d'autres histoires à raconter. Malheureusement, il est mort avant de pouvoir le faire. Rien que ces quelques lignes sont pour moi des actes de bravoure. Il aurait certainement pu être radié de La Poste car subtiliser le courrier était une faute professionnelle... ou dénoncé...et fusillé... Il a été courageux, honnête. Il sera toujours dans mon cœur et si ces lignes font que sa mémoire perdure et que j'en suis à l'initiative, c'est le plus bel hommage que je peux lui rendre..."

Madame Christine... née HANSÉNIUS, m'avait conté en 2015 quelques éléments de "l'Histoire de ses grands-pères"et, pensant aux lecteurs de notre Bulletin, je lui avais suggéré de la mettre par écrit. Ces actes de courage - refus de collaborer pour le premier, acte de résistance pour le second - font partie des douloureuses années d'occupation. Ils ont été repris plus tard par les journalistes, écrivains, cinéastes qui ont montré que le quotidien de nos familles de "Français moyens" était sans cesse marqué par la peur d'une dénonciation "anonyme".

Le facteur de Maubeuge ne fut jamais cité pour avoir sauvé quelques 300 personnes (certainement plus d'ailleurs...) d'autant qu'il était FFI... de cela personne, bien sûr, n'était au courant. Mais l'Histoire ne s'arrête pas là...

Laissons parler sa petite-fille... qui devint un jour Madame ADAM...

"...Lorsque j'ai connu mon mari, ma future belle mère vint à la maison. Mon père a sorti un album de photos de famille. À la vue de mon grand-père HANSÉNIUS, elle nous dit : "...Mais !.. je le connais ce Monsieur !... il lui manquait des doigts à la main droite !..." En effet, à la fin de la guerre 1914/18, le gamin avait manipulé une grenade qui lui avait explosé dans la main, lui laissant seulement l'auriculaire, le pouce et une phalange de l'annulaire.

Dans la discussion qui suivit, nous apprîmes qu'un jour, mon grand-père s'est présenté chez elle à Maubeuge,

en tenue de facteur. Il lui a dit avoir subtilisé une lettre qui dénonçait son mari Georges ADAM, comme membre des FFI.

Mon grand-père (sans le savoir) a donc sans nul doute, sauvé la vie de mon futur beau-père (que malheureusement je n'ai pas connu)..."

Qu'il nous soit permis ici de remercier Mme Christine ADAM (de Maubeuge) ainsi que son époux qui écrivent en conclusion : "...Nous conservons précieusement la carte FFI du grand-père HANSÉNIUS, la fausse carte d'identité de Georges ADAM (nous avons également son brassard FFI). Nous vous joignons les photocopies. C'est une grande fierté de savoir qu'ils ont à leur façon participé courageusement à ce conflit..."

Madame Christine ADAM.

21-12-2016. (texte et documents)

Propos recueillis par G. COLLET - CHGB.



Fausse carte d'identité de Georges ADAM - membre des FFI



Carte FFI de Alfred HANSENIUS - Pseudo : Hector - N° 1733  
Groupe Carpeaux de Maubeuge - Organisation O.C.M.

## *Un Priscois, Officier de Napoléon 1er*

Il est issu de la plus ancienne famille de Prisches. En effet son patronyme existait déjà avant 1432 et il traversa les siècles car probablement absent au moment de la destruction de Prisches en 1472 par les soldats de Louis XI. (1)

Fidel Joseph Aimé CINGLANT a vu le jour le 13 Janvier 1768, fils de Nicolas Joseph et de Marie Françoise DIRSON. Son père était notaire royal en résidence à Prisches et exerça du 15 Novembre 1751 au 29 Avril 1784, date à laquelle il vendit sa charge à Louis Alexandre LEGRAND. Il se retira à Cambrai où il mourut le 22 germinal An XIII (12 Avril 1805) au 108 rue du Temple, âgé de 80 ans. (2)

Fidel était le onzième enfant de la famille qui en comptait quatorze, nés entre 1749 et 1775 mais dont les quatre premiers décédèrent à la naissance. Il avait quatre frères et cinq sœurs.

Il quitta son village natal en compagnie de ses parents pour Cambrai à l'âge de 16 ans.

Il «était doué d'une certaine instruction et aurait commencé par être clerc de notaire avant d'être obligé de partir pour le service militaire». (3)

Ce dernier ne fut rendu obligatoire que le 19 Fructidor an VI (5 Septembre 1798) sous le Directoire. On peut donc penser que Fidel entra dans l'Armée à cette date mais il avait déjà alors 30 ans. Une autre hypothèse serait qu'il ait été recruté lors de la «levée en masse» de 300 000 hommes en Février 1793 par la Convention Nationale face à la menace d'une première coalition européenne.

Quoiqu'il en soit, grâce à son savoir et à ses qualités militaires, il monta en grade. En effet en Août 1800, il était capitaine avec la fonction de Quartier Maître Trésorier au 5ème régiment de cavalerie, 17ème division militaire. (4) Cette fonction consistait à se charger de la comptabilité du régiment. Depuis 1796 on trouvait en effet deux officiers par régiment, l'un pour la comptabilité du dépôt, l'autre pour celle en campagne. La 17ème Division Militaire en 1800 avait pour siège Paris et comprenait la Seine, l'Oise, la Seine et Oise, la Seine et Marne, l'Eure et Loir et le Loiret. (5)

En retraçant ci-dessous l'histoire du 5ème régiment de cavalerie, nous allons tenter de faire revivre ce qu'a dû être la vie militaire de Fidel CINGLANT.

Ce régiment remplaça en 1792 le régiment alors appelé Royal-Pologne. Il fut successivement affecté à l'armée des Alpes (1792/1793) puis à l'armée de l'Ouest en participant à la guerre de Vendée et en combattant victorieusement les Chouans en 1794. Il fut placé ensuite en 1797 à l'armée d'Italie où il s'illustra le 8 janvier à Bevilacqua dans la province de Vérone et le 14 janvier à Rivoli dans le Piémont. Il fut une nouvelle fois à l'honneur le 19 Juin 1799 lors des combats sur la Trebbia. (6) Ce régiment devint en 1803 le 5ème régiment de Cuirassiers.

Nous retrouvons Fidel CINGLANT en avril 1812 capitaine avec toujours la fonction de Quartier Maître Trésorier dans ce même régiment. (7) Il semble donc qu'il ait effectué toute sa carrière militaire dans la même unité.

Retraçons-la aussi, la carrière militaire de notre Priscois à travers l'histoire de son régiment.

Ce dernier se porta en octobre 1806 en direction de Weimar puis de Berlin qu'il investit le 20 du mois. Il marcha ensuite sur Lubeck le 7 novembre puis sur Varsovie. Après avoir pris ses quartiers début janvier 1807 dans la région de la capitale polonaise, il fut engagé le 7 février dans la terrible bataille d'Eylau contre les russes où il subit d'énormes pertes. Il était à Königsberg le 23 février puis en juillet à Magdebourg.

En janvier 1809, il quitta sa garnison de Hanovre pour rejoindre l'armée du maréchal DAVOULT. Il combattit à Eckmühl le 22 avril, puis le lendemain à Ratisbonne. Il entra à Vienne le 12 mai. Il fut des combats à Wagram le 6 juillet. La paix de Vienne du 14 octobre 1809 lui donna un peu de répit.

En 1811-1812 le 5ème régiment des Cuirassiers, appartenant alors à la 4ème division de cuirassiers du IIe corps de réserve de cavalerie de la nouvelle Grande Armée, commandé par le colonel CHRISTOPHE, quitta de nouveau sa garnison de Hanovre et s'engagea vers l'Est.

Le 15 août il fut à Smolensk puis le 7 septembre à Borodino où il s'illustra de nouveau en enlevant la redoute tenue par les russes. C'était la bataille de la Moskova.

Le 14 septembre 1812 il pénétra à Moscou mais le 18, se fit surprendre par une offensive Russe. Le 24, la retraite de Russie commença. Le régiment faisant partie de l'arrière garde fut continuellement harcelé et décimé par le froid et la faim. Il rentra par conséquent très diminué en France.

En 1813 alors que Napoléon avait levé sur le territoire national une nouvelle armée, le 5ème régiment de cuirassiers passa à la 2e division de grosse cavalerie sous les ordres du général de SAINT-GERMAIN. Il combattit victorieusement le 2 juin à Lützen et à Bautzen dans le Land de Saxe. Il fut ensuite sur les bords de l'Oder puis se retira sur Leipzig en août.

Le 30 octobre le régiment se comporta magnifiquement à la bataille de Hanau.

Le 31 décembre 1813, l'armée en retraite franchit le Rhin et le 5ème régiment de Cuirassiers combattit alors sur le sol national sous les ordres du colonel GOBERT. Les combats de retraite de Montmirail du 11 février 1814, de Bar-sur-Aube et de Troyes, du 27 février au 3 mars, le conduisirent sous les murs de Paris où après l'abdication de l'Empereur et par décret du 12 mars 1814 il prit le nom de "Cuirassiers de Berry".

Après le retour de Napoléon il reprit son ancienne dénomination, le régiment faisant partie de la réserve de cavalerie Milhaud, 14e division Delort, brigade Farine. Le 16 juin il combattit à Ligny puis à Waterloo le 18 juin où il subit de nombreuses pertes. (8)

Ainsi il semble fort probable que notre Fidel CINGLANT ait été confronté durant toute sa carrière militaire à de nombreuses expéditions, bien souvent couronnées de victoires prestigieuses inscrites à l'étendard de son régiment : Austerlitz 1805 - Wagram 1807 - La Moskova 1812, mais aussi de défaites lors de la retraite de Russie.

En août 1815, après la seconde abdication de l'empereur Napoléon, son régiment fut renommé «Cuirassiers d'Orléans» jusque 1830, date à laquelle il retrouva son nom de

5ème régiment de cuirassiers. C'est probablement vers 1825 que notre militaire prit sa retraite.

Entre temps, c'est dans la capitale qu'il connut sa future épouse Élise Octavie MOLLIÈRE, née le 9 Ventôse An II, c'est-à-dire le 27 février 1794, à Orléans, donc de 26 ans sa cadette. Elle était la fille de Pierre François MOLLIÈRE, entrepreneur à cette date de la manufacture d'armes à feu d'Orléans et d'Ambroise Marguerite BARDIN. (9)

Son père habitait 11 rue des Juifs et était surtout le directeur d'une manufacture de faïence (10). Fougueux révolutionnaire et officier municipal, il fut chargé par le Ministre de la Guerre et par le conseil de la Commune de fabriquer 2000 piques destinées à armer les citoyens d'Orléans. Il fut ainsi autorisé par le Comité de Salut Public à «requérir à huit couplages de charbon ...». (11)

Il transporta sa faïencerie de la rue des juifs au faubourg Madeleine dans les bâtiments du Stanislas où étaient jusqu'alors internés les aliénés, à côté de la manufacture d'armes. Il y joignit la fabrication de la porcelaine. (12) Il continua la fabrication jusqu'en 1809 et décéda à Orléans le 17 septembre 1814 à l'âge de 60 ans.

Les porcelaines fabriquées par MOLLIÈRE BARDIN étaient assez soignées. Au musée d'Orléans sont exposées deux tasses et au musée de Limoges une assiette à filet doré et à décor polychrome comportant un bouquet de roses et de tulipes. (13)

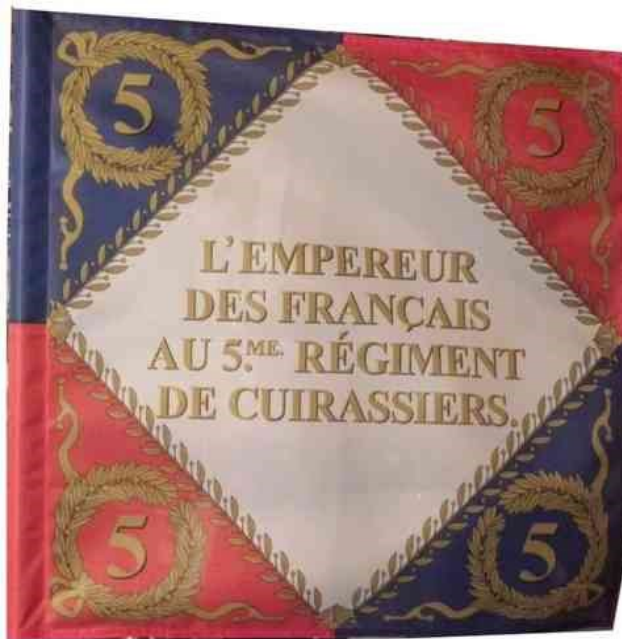
Au décès de son mari Marguerite BARDIN quitta Orléans pour Paris en compagnie de sa fille Élise Octavie. Elle y décéda le 26 mars 1842 à l'âge de 73 ans. Élise Octavie se maria à Fidel CINGLANT le 7 août 1824 à Paris dans le VIIIème arrondissement, quartier de la Madeleine. Il est dit «Capitaine de Cuirassiers». (14)

Nous retrouvons le couple à Cambrai en date du 5 décembre 1827 où leur fils Léon Joseph Ambroise Henri Valentin voit le jour. Notre capitaine âgé de 49 ans est dit «Officier Supérieur en retraite, Chevalier des Ordres Royaux de Saint-Louis et de la légion d'honneur, domicilié de droit au château de Crèvecœur, arrondissement de Cambrai, demeurant en ce moment en cette ville rue du marché aux poissons au n° 11...» (15).

En 1828 le couple a réintégré le château de Crèvecœur puisqu'une ordonnance du roi du 10 août 1828 annule l'autorisation qui avait été donnée au sieur LERICHE d'établir un moulin à Crèvecœur, suite à la requête présentée au nom du sieur CINGLANT, «officier supérieur de cavalerie en retraite, propriétaire à Crèvecœur...de cette portion de la rive gauche, ne voulant pas consentir à la servitude du droit d'attache...» (16)

Le 12 décembre 1829 leur autre fils Charles Alexandre Fidel Aimé décède au Château âgé de cinq ans.

À deux reprises Fidel CINGLANT est qualifié d'officier supérieur et cela laisse donc à penser qu'il s'est vu remettre le grade de Commandant. Après une vie qui a été axée sur une brillante carrière militaire il s'éteint dans son château le 24 août 1845 à Crèvecœur-sur-Escaut à l'âge de 77 ans.



Drapeau du 5ème Régiment de Cuirassiers en 1804

Site : <http://www.napoleonandglory.com/>



Château de Crèvecœur-sur-Escaut Site : [www.ebay.fr/](http://www.ebay.fr/)

## Sources :

1. Étude des familles de Prisches par G. Cloez - AGMAT N° 39/DV
2. Registre d'État Civil de Cambrai : ADN 5 MI 012 R 075
3. Propos de l'abbé Broyart auteur de «Il était une fois Prisches», monographie manuscrite dont l'ouvrage a été imprimé en 1979.
4. <http://www.ancestramil.fr/darnault/militaires/officiers/officier.php?lettre=C>
5. 1789-1815 Divisions Militaires [https://www.1789-1815.com/divisions\\_militaires.htm](https://www.1789-1815.com/divisions_militaires.htm)
6. Historique du 5ème Régiment de Cuirassiers par le Lt-colonel (H) Henri Azema
7. <http://www.ancestramil.fr/darnault/militaires/officiers/officier.php?lettre=C>
8. Historique du 5ème Régiment de Cuirassiers par le Lt-colonel (H) Henri Azema
9. Acte de naissance aux archives départementales d'Orléans
10. Le calendrier historique de 1792 d'Orléans.
11. Archives nationales AF n 214 selon le recueil des actes du Comité de salut public
12. Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais Société archéologique et historique de 1919.
13. Musée de Limoges Collection Gasnault n ° 1387
14. Mariage trouvé sur le site GénéaServices.com
15. Archives Départementales du Nord : Naissances Cambrai 1826 1828 Page 635/1014.
16. Code des ponts et chaussées et des mines ou Collection complète des lois, arrêtés, décrets, ordonnances, arrêts de la Cour de cassation, règlements et circulaires concernant le service des ponts et chaussées et des mines.

*Jean Pierre CARRE*

## *Cartignies- Documents de Michel DEVASSINE (suite)*

### **4- Hommage à l'adjudant MENET - alias "Yvette"**



Vous avez peut-être croisé ce petit bout de femme très discret. Je vais, avec l'aide de Mme FOSTIER et de M. Fabien MOZIN, vous décrire le parcours de cette femme qui mérite le respect

Yvonne MENET-RATTE est née le 5 Avril 1924 à Avesnes-sur-Helpe.

Abandonnée à sa naissance, elle vit quelques temps chez sa tante, Mme BROUCHNI à Avesnelles, puis se retrouve à l'orphelinat. Elle est confiée à Mme COLLART de Cartignies qui a déjà 14 enfants, puis à M. et Mme LAISNE-BRISSON jusque ses 21 ans. Cette famille cachait des réfractaires.

Yvonne MENET rejoint les F.T.P.F. sous les ordres du Cdt "MICHEL" puis les F.F.I. sous les ordres du Commandant COURBE alias "Cdt PIERRE" comme agent de renseignements puis agent de liaison. Sous le nom de code "Yvette", elle fait régulièrement et jusque la Libération, des transports à bicyclette d'armes, de munitions et de plis de l'Avesnois jusque Raismes, la région Lilloise et Arras.

Elle a également participé à la destruction de transformateurs électriques à Sous-Le-Bois.

À la Libération, elle a été nommée Adjudant et affectée au P.C. de Maubeuge, toujours sous les ordres du "Cdt PIERRE", pour la récupération d'armes. Elle a été démobilisée en Juin 1945 et décorée de la Médaille Commémorative de la Guerre 1939-45.

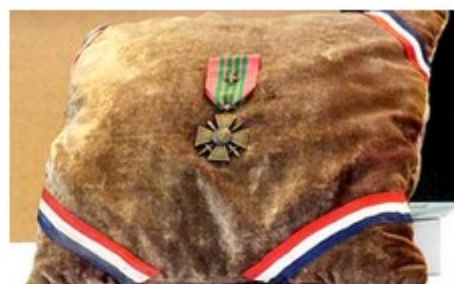
Elle s'est mariée en 1945 à Étrœungt puis a déménagé à Avesnes. En 1986 elle rejoint Cartignies où elle vit des jours paisibles, entourée de sa famille et des familles nommées ci-dessus.



Sources : Ses amis et Ministère de la Défense - dossier 16P500473 (consultable à mon domicile)

## 5- La Croix de guerre 1939-45

**Le 21 Mai 1950**, Cartignies a vécu une journée patriotique mémorable. Après avoir payé un lourd tribut durant la guerre 1939-45, le Gouvernement de la République a reconnu et consacré devant les générations futures, les mérites de cette petite Commune de l'Avesnois en lui accordant le Croix de Guerre avec Citation.



En présence du Sous-Préfet BIEHN et du Sénateur Charles NAVEAU, le Général POYDENOT, Commandant de la 2<sup>ème</sup> Région Militaire épingla la Croix de Guerre de la Commune sur un coussin tenu par Mlle Mi-reille LEBON.

**La Croix de Guerre** fut ensuite remise à :

DERVAUX René, NAVARRE Eugène, LECOYER Paul, WARGNIES Fernand, ROSELEUR Robert , RO-SELEUR Léonce, MÉRESSE Marcelle, Jules, Gérard et Robert.

**La Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur** à :

MÉRESSE Marcelle, Jules, Gérard et Robert.

Nota : Les décorations de Jules, Gérard et Robert ont été attribuées à titre Posthume.

*Michel DEVASSINE*

## *Construction des cités cheminotes d'Aulnoye*

(Commentaires à partir des plans cadastraux)

1885 - Le dépôt est en gare. La cité des «40 logements» est visible au lieu-dit «Cayenne»

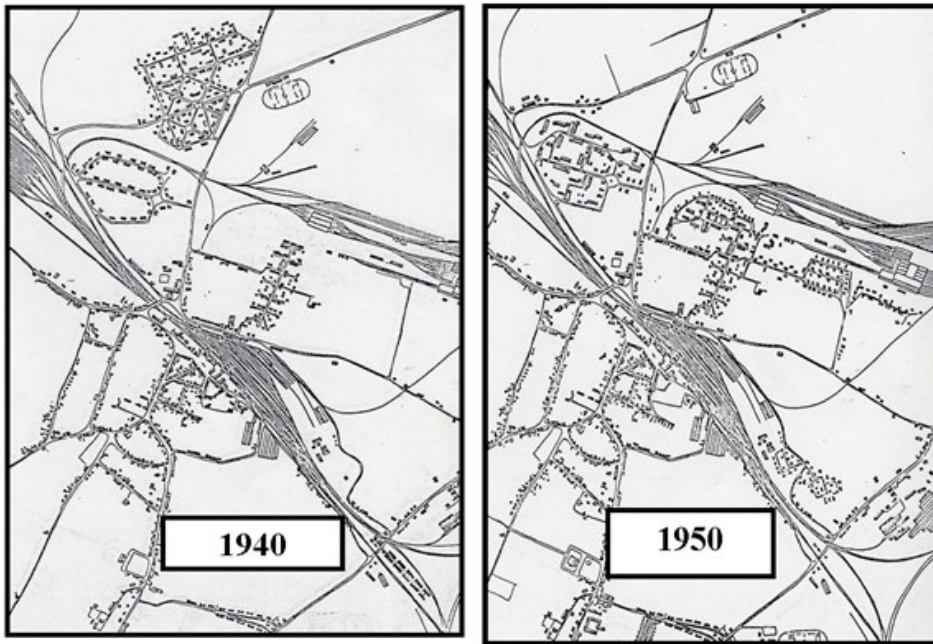
1920 - Une cité est construite aux abords de la rue de la Victoire

1940 - Les cités «des bas de soie» ainsi appelées car réservées, à l'origine, aux chefs, (rues Bellevue, Beau Séjour et Bon Accueil) et de l'Attoque sont construites ainsi que le terrain de sport.

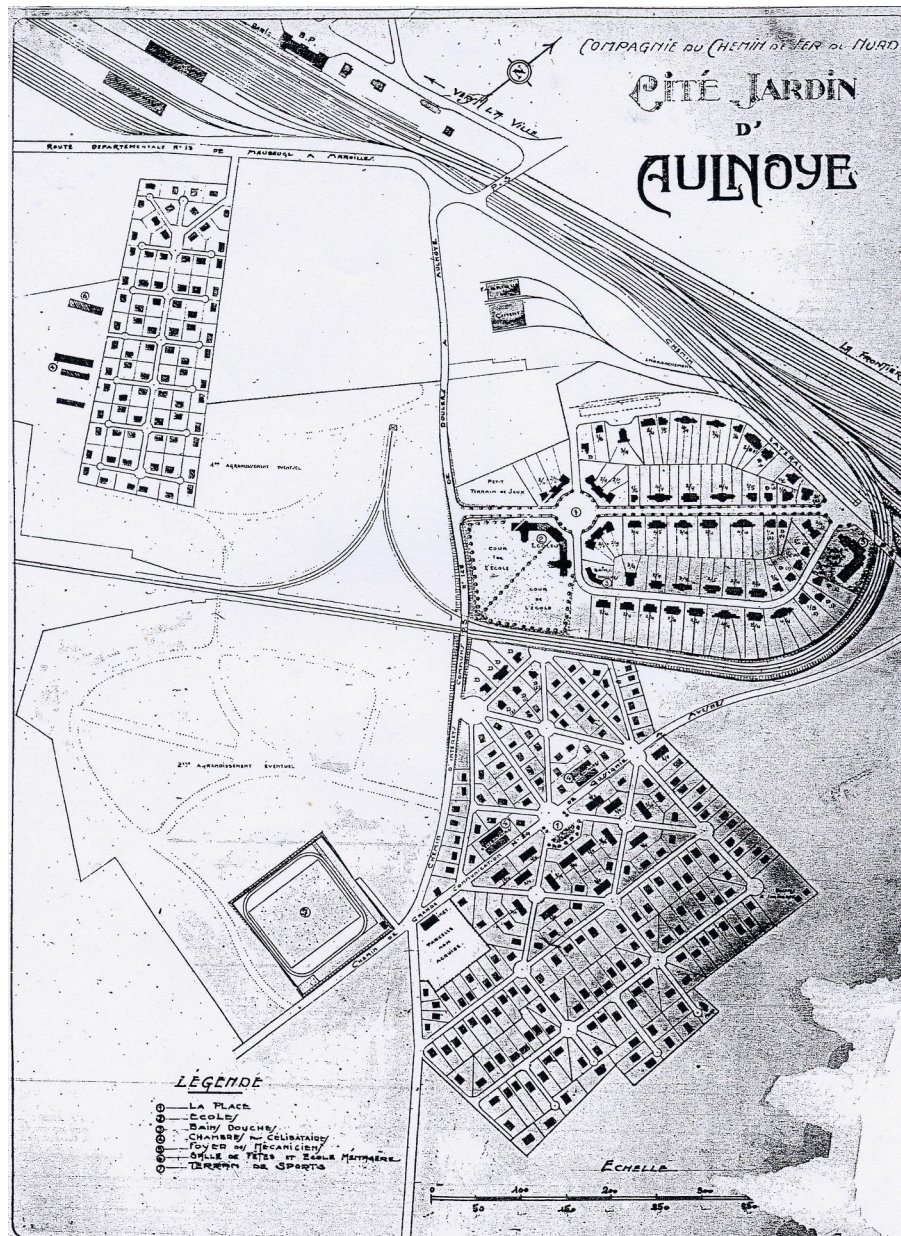
1950 - Extension de la cité aux abords du dépôt et du triangle de retournement. La cité Ferrer est construite ainsi que les abords de la rue de la Résistance.

Les cités de l'Attoque et des «40 logements» ont disparu, conséquence des bombardements et de l'explo-sion d'un train de munitions.





Extraits des plans cadastraux de 1885, 1920, 1940 et 1950



Document des Archives du Monde du Travail à Roubaix – Projet de 1923

## Notes de lecture relatives aux cités :

De Georges RIBEILL, Directeur de recherche, historien et sociologue :

*«Création des cités - En augmentant le nombre des logements disponibles, était évité une élévation abusive des prix des loyers aux conséquences fâcheuses, tôt ou tard sur les salaires»*

*«Les logements seront conçus pour réaliser les meilleures conditions au point de vue de la salubrité et de la moralité. Les portes d'entrée de chacun des 4 logements doivent être aussi distantes que possible les unes des autres, l'escalier ne doit pas être commun à deux locataires, non plus que les cabinets d'aisances, ce sont des conditions de propreté et de bon ordre»*

*«Contrairement aux autres compagnies, les Chemins de fer du Nord n'ont aucune philanthropie gratuite: tout est intéressé, pesé.*

*Dans de multiples rapports, DAUTRY va prouver aux administrateurs que la création des cités est rentable. Il va comparer la différence d'évolution entre les cheminots qui résident en cités et ceux qui n'y habitent pas ; les cheminots vivant dans les cités sont moins souvent malades, leurs femmes fréquentent plus souvent les écoles ménagères, l'absentéisme est moins important. DAUTRY mettra au point une doctrine chargée de forger les corps et les âmes ; ainsi, il fera aménager des plateaux sportifs, qui seront pour l'époque extraordinaires.»*

De Guillaume PROST : Professeur agrégé de géographie in "Mémoire cheminote en Nord Pas-de-Calais" - Colloque 1995.

*«A Aulnoye, la cité de Cayenne offre une buanderie par logement, des rues éclairées par le gaz, le dernier cri de la mode urbanistique...*

*Le jardin qui occupe une place de choix, privatif ou collectif quand il s'agit d'inculquer aux jeunes des écoles l'art du jardinage. Il permet de faire une soupe sinon une santé et on tient là un dérivatif de choix à la lutte politique, d'après les patrons (\*)*

*NAVARRE, instituteur à Aulnoye, après 1925, mène une action remarquée en ce qu'il promeut l'éducation au jardinage des enfants de son école...*

*Les cités n'ont pas été implantées au hasard, loin s'en faut. Leur localisation résulte d'un calcul géopolitique souvent subtil.*

*La grande cité d'Aulnoye (400 logements) est à cheval sur 3 territoires d'Aulnoye, de Bachant et de Leval. On souhaite ainsi que la trop grande concentration en une seule commune d'électeurs ne donne d'emblée les mairies aux partis de gauche..."*

(\*) allusion à la fréquentation des estaminets.

Collectif «Mémoire de la Florentine»

Jean Pierre NOEL



## 1914 - 1915 : Journal de Guerre de Marcel PHILIPPE

Canonnier au 15ème Régiment d'Artillerie - Batterie de Douai

2017 est la 4ème année de Commémoration du Centenaire de la "Grande Guerre".

Une occasion de faire connaître le "Journal de Guerre", précieusement conservé, d'un aïeul ou d'un grand-père, et ainsi apporter une contribution à l'histoire de ce conflit.

Notre démarche n'est pas de reproduire *in extenso* la totalité de ces documents dont on retrouve l'essence dans les "Journaux de marche" des Régiments. Nous savons qu'ils *sont* l'histoire et que chacun de ces écrits constitue un témoignage unique. Au travers des lignes et des dessins qui souvent les accompagnent, nous nous efforçons de faire découvrir à nos lecteurs un, voire plusieurs *aspects particuliers* du parcours de ces soldats dans un environnement dont ils ne pouvaient pas toujours avoir conscience, tant les enjeux les dépassaient.



Dans le Journal qui suit, nous découvrons que pour certains, le parcours de combattant (sous l'uniforme) a pu s'arrêter tout à fait légalement avant la fin du conflit et qu'il exista d'autres manières de servir la Nation sans pour cela, porter un fusil. Ainsi la "guerre" de **Marcel PHILIPPE** (de Maubeuge et ci-dessus) commence début août 1914 pour prendre fin dans la matinée du 12 septembre 1915, soit après 13 mois de combats.

Nous reprenons ci-dessous quelques passages les plus significatifs de son Journal.

*...Août 1914 ...Bruit de mobilisation. À mon travail, MASCAUT me montre un ordre de route. Sans délai, Richard et moi prenons notre compte. Vais dire adieu à ma fiancée. Pars pour Rousies. Du monde partout dans les rues. Le soir, Mobilisation Générale de la France à 16h50 (...) On nous habille à la mairie...*

*Batterie attelée. Arrivée à Montcornet... 11 août : Départ direction Givet, puis Fumay. Le 12 : Passons la frontière. Cantonnons à Vodelée puis départ pour Agimont...*

Le Journal de marche note que le 15ème RA de Campagne (hippomobile) de Douai est engagé dès le 20 août dans la "Bataille de Charleroi" jusqu'à l'ordre de retraite du 24. Le Régiment sera ensuite engagé dans la "Bataille de la Marne" :

*24 : Sauvée... alors, allant rester seul prisonnier ou démolé, je m'accroche à l'avant-dernière voiture, et on*

part au galop. Laissons un mort, trois blessés et un caisson. Plus loin un canon, la roue ayant cassé. Arrivons de nuit à Anthée. Le 25, passons la frontière à Rocroi. Le 26, c'est la retraite, cantonnons à Signy-le-Petit.

Septembre : Passons la Marne à Pont-à-Binson. Le groupe se met en batterie. Le 4, sommes bombardés avec du 210. À 20h le feu cesse pour reprendre le matin du 5 avec violence. À 14h les boches lâchent. C'est la victoire de la Marne. Nous les poursuivons au moins 15 km, en passant à Esternay.

Volailles, bestiaux tués. Les Boches brûlent leurs morts. Certains sont enterrés le long des routes, surtout les officiers. À Verdon, 800 blessés dans l'église, Français et Boches. Religieuses allemandes.

Après la Marne, le 15ème RA part en appui pour la "Bataille de Reims".

Le 13 Arrivons à Reims. Traversons la ville acclamés par les habitants. Cantonnons à Champaubert. Il y a des tués plein le, et autour du village.

Le 15 ...attaque... Je recommande plusieurs fois mon âme à Dieu. On entend les obus arriver sur nous. Nous avons des pertes. Cantonnons à Courcelles. Vannés, on s'endort. Le capitaine nous réveille pour nous forcer à manger. On se sert fréquemment de l'eau de rivière dans laquelle il y a des cadavres.

du 19 au 30 : Le canon tonne toujours... Un obus de 210 tombe à 50m de nous... On se bat toujours dur vers Berry-au-Bac... Deux bombes d'avion sur l'échelon du 11ème...

Octobre : ...Une salve tombe en avant. L'obus en face de moi n'éclate pas. Je saute sur mes armes et m'éloigne avec d'autres. Bien m'en prend car un des obus suivant éclate à l'endroit où j'étais, fait sauter un avant-train et deux caissons...

Novembre : gelée et neige à partir du 15. Le 17, salve de fusants sur Bouffignereux. 5 blessés au 35ème RT et une femme. 19 et 20, 2 bombes avion Boche sur route. En 1 heure, 38 obus arrivent sur Roucy...

Décembre : Le 1er, nous nous sommes souhaité la St Éloi, on s'est embrassés. Le soir on a fait cuire un lapin pris au lacet. Le 8 : Partons à 6h30 pour Treslon (Marne).

Du 19 au 22 : Manœuvres. Ai vu restes de femme carbonisée par les Boches. Le côté gauche du thorax, un sein y adhérerait encore.

24 /25 /26 : C'est Noël... il gèle très fort. Je me suis confessé et assisté à la messe. J'ai vu l'abbé THUILLER de la retraite de Bavay.

**Janvier 1915** : ...On touche par homme 5 noix, 2 petites oranges, 2 pommes et une bouteille de champagne pour 4... à 600m en avant il y a les Boches qui tirent... Du 13 au 20 : [...attaque...] 7 chevaux tués... Une douzaine de 210 tombent avant et sur le village. Quelques fantassins tués ou blessés. 4 ou 6 [obus] de 210 sur le village. 2 morts dont un sergent.

Février : Le 3 : ...à 11h violente canonnade, attaque boche. Nombreux obus tombent autour de la ferme. Le soir, vu 2 fantassins tués au bord de la route et des chevaux au bas du talus. On enterre les chevaux mais les hommes restent là. C'est écœurant, décourageant. On pourrait faire mieux.

9 et 10 : On monte au village. À 12h, des marmites tombent à gauche et à droite. On voit des cadavres. À 4h... debout !... Sur la gauche, c'est une canonnade effroyable. L'infanterie tire beaucoup aussi. Toujours cette boue... Pas jusqu'au cou mais jusqu'aux hanches... Une dizaine de shrapnells éclatent à nos avant-trains mais aucun dégât... Toujours la pluie et la boue.

Le 21 : Encore un canon qui saute à la 8ème : 2 tués, 1 blessé. Embusqués, c'est votre travail : obus fendus, fusées défectueuses... et la suite.

Mars (Septième mois de guerre) : Ordre de rejoindre MINAUCOURT. Le 8 : Formidable marmitage par les boches. On voit de nombreux fantassins s'enfuir. Le 9 : Cantonnement à Matougues (Marne) Vaccination anti-

*typhoïdique. Partons pour Dugny dans la Meuse. Deux jours après sommes au Faubourg Pavé de Verdun. Touche une paire de chaussures (mon pied passait par le bout de l'autre paire) et une veste de velours...*

Comme tous les autres, ce Journal témoigne de l'horreur des combats, des conditions de vie - de survie plus exactement au front - et de la puissance de l'artillerie ennemie. On y trouve également la révolte du croyant - Marcel PHILIPPE est oblat de l'ordre de Saint-Benoît - devant certaines scènes qui le heurtent :

*(?)... souillent jeunes filles et femmes mariées, certaines toutefois se laissent faire volontiers, les provoquant même... c'est ignoble...*

*...La fille où nous logeons a eu son mari tué il y a un mois. Elle est débauchée et elle couche avec un sous-off de la 7ème et elle est enceinte. Quels mots pourront exprimer ce qu'on ressent en voyant cela ?...*

*...Je me rends à la batterie. La femme de la cuisine a une conduite scandaleuse...*

Il y a l'homme également, parti à 20 ans et qui a laissé une fiancée au "pays"... ses joies et ses doutes :

*...Je fais une bague pour ma chère fiancée...*

*... Au cantonnement, pas encore de lettre... Je suis piqué de voir que, malgré tout ce que j'ai fait pour elle, elle me néglige à un point pareil. Elle est comme les autres, et dire que certains ont une pensée écrite chaque jour...*

*...Enfin une lettre. Réponds à Julia. Reçois d'elle un colis !.. Brave cœur Julia, douce amie...*

*...Demain ma chère fiancée aura 20 ans. Où serons-nous à son prochain anniversaire ?..*

C'est alors que le parcours de notre homme va prendre un tour différent de celui des autres. En juin 1915, il écrit : *Le Sous-Chef a pris mon nom et ma profession. On demande des métallurgistes...*

Explication : Dès après la bataille de la Marne, le Généralissime français a compris que le conflit serait plus long que prévu. Il devenait indispensable de renvoyer dans les usines un certain nombre de techniciens et de spécialistes indispensables pour la relance de la production, notamment en obus et en poudre. Les archives de "l'Artillerie" montrent que les demandes pouvaient émaner, aussi bien du Ministère de l'Armement, que des chefs d'entreprises, voire des intéressés eux-mêmes. Une autre façon de se battre, en somme, sans mériter le nom "d'embusqué".

Juillet et août, Marcel PHILIPPE est en permission à Aurillac. Sa fiancée Julia et sa famille le rejoignent. Il repart pour quelques jours au régiment *...Le 12 septembre, nous sommes affectés à la 62ème batterie à St Julien. On part pour Montluçon. J'arrive à Commentry à 7h20. Je me présente à l'usine PETIT et à la gendarmerie.*

La guerre "au front" est terminée pour lui. Il intègre les usines de Montluçon-Commentry qui, à partir de la guerre fabriquent les obus, notamment pour la marine. (1)

*Toussaint : temps affreux. Je reçois mon demi-mois : 84,90 F. Un télégramme de Julia m'annonce son arrivée pour demain à 7h21.*

*Janvier 1916 : Après bien des marches et des démarches, je me marie le 12. Nous allons coucher à La Torche pour la première nuit. 14 : je vais aller travailler de jour et la vie continue.*

*Février : Julia est toujours parfaite... Fin du journal.*

La deuxième particularité de ce parcours est que, ayant ainsi quitté le "front", il était difficile pour Marcel PHILIPPE de prétendre à une médaille, malgré les combats auxquels il avait participé. Or, son faire-part de décès porte qu'il est "Médaille de la Marne" et qu'il a reçu la "Croix des Services Civiques 1914-18".

Seconde explication :

Devant le manque de reconnaissance par l'État français pour "Services Rendus à la Nation" à des centaines de *cas particuliers*, et des milliers d'*oublés* (notamment les "Étrangers" ...), des structures associatives dignement représentées se sont mises en place et décidé *...d'honorer tous ceux (hommes et femmes, militaires et civils, Français et Étrangers) qui ont participé à la lutte contre les Puissances Centrales entre 1914 et 1918...* (2)

A été ainsi fondée l'association "La Reconnaissance Nationale Française" (LRNF) en 1937 qui a attribué aux personnes reconnues dignes, un diplôme et une croix de bronze : la Croix des Services Civiques 1914-18. La "Médaille de la Marne" procède de la même démarche. La même année 1937 est créée une "Association des soldats de la Marne" (3) qui décernera une médaille aux anciens combattants des deux batailles (1914 et 1918).

Ces médailles dites "commémoratives" n'ont rien d'officiel... ce qui ne retire en rien la valeur des personnes auxquelles elles ont été décernées.

1- Pierre COUDERC : "La Région urbaine de Montluçon-Commentry : origines, structures, activités" - 1971.

2- Selon le site internet "La Reconnaissance Nationale Française", près de 600 croix (le chiffre n'est pas précis) ont été décernées. L'association n'a pas pu aller au bout de son projet : elle disparaît durant la seconde guerre mondiale.

3-Voir le site "Mondement 1914" : *...n'ayant plus de témoins de ces époques tragiques, et soucieux de préserver l'intégrité de la valeur mémorielle de cette médaille, le CA de l'association a décidé, en date du 20 février 2009, de suspendre toute remise...*



Diplôme et Croix des Services Civiques



Médaille de la Marne

(Photos sources Internet)

Je remercie **Monsieur Bernard Marie ADAM** (de Maubeuge) qui m'a confié le Journal de Guerre de son grand-père Marcel PHILIPPE.

Gérald COLLET



Médaille d'Honneur Courage Dévouement 1895  
(créée par décision du roi Louis XVIII - 2 mars 1820)

La lecture des anciens *Annuaire statistiques du département du Nord*, édités par la Préfecture, permet de faire parfois des découvertes inattendues qui peuvent intéresser le généalogiste. Ainsi est signalé que : "...les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1849, à la délivrance de 4 médailles d'or de 45 médailles d'argent, décernées par M. le Ministre de l'Intérieur (1)... " et que "...une somme de 1155 fr. a en outre été distribuée par M. le Préfet (2) à 82 individus qui se sont signalés par de belles actions..."

En ce qui concerne l'arrondissement d'Avesnes, une médaille a été décernée :

- ♦ Une médaille en or au sieur MOUTIER, maréchal-ferrant à Avesnes, qui a fait preuve de dévouement en sauvant un jeune homme de douze ans, en danger de périr dans l'Helpe Majeure, à proximité d'un moulin à eau ;
- ♦ Une médaille en argent au sieur JANLIN Louis, ouvrier meunier à Cartignies, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, une femme tombée dans le bief du moulin ;
- ♦ Une médaille en argent au sieur COWEZ, de la commune de Trélon, qui a sauvé, au péril de ses jours, trois personnes qui se noyaient dans un étang profond ;
- ♦ Une médaille en argent au sieur JOSSET François, caporal des sapeurs-pompiers du Quesnoy, qui a fait preuve de courage en sauvant, au péril de ses jours, un enfant tombé dans un étang très profond ;
- ♦ Une médaille en argent au sieur WIEBE Charles-Louis, à Beaufort, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs circonstances ;
- ♦ Le sieur BASIAUX, sapeur-pompier, à Maubeuge et le sieur DEHAVAY, idem, auxquels il a été accordé une médaille en argent, pour le dévouement dont ils ont fait preuve pendant un incendie considérable et qui a détruit le magasin de fourrages de la garnison de Maubeuge.

Il a été accordé des récompenses pécuniaires à 82 personnes. En ce qui concerne l'arrondissement d'Avesnes :

- ♦ Au sieur BERGER François-Joseph, ouvrier marbrier à Avesnes, pour avoir sauvé d'une mort imminente une femme qui se noyait dans l'Helpe Mineure ;

- ◆ Au sieur DEFLINE, batelier à Berlaimont, pour avoir sauvé d'une mort certaine une mère et son enfant qui se noyaient dans la Sambre ;
- ◆ Au sieur CATTELIN Paul, tisseur à Boussières, pour avoir fait preuve du plus grand dévouement dans un incendie survenu dans cette commune, et où il a même été grièvement blessé ;
- ◆ Au sieur DESMOUTIERS Joseph, à Maubeuge, pour le courage dont il a fait preuve en sauvant un ouvrier de l'établissement des hauts-fourneaux, qui était tombé dans la Sambre ;
- ◆ Au sieur DELATTRE Louis, meunier à Hautmont, en récompense du courage qu'il a montré en sauvant deux enfants qui étaient tombés dans la Sambre ;
- ◆ Au sieur HOSLET Félix, scieur de long, demeurant à Anor, qui a fait preuve du plus grand courage en sauvant d'une mort imminente un jeune enfant qui était tombé dans un puits de 12 mètres de profondeur ;
- ◆ Au sieur DEMARCQ Ferdinand, marbrier à Pont-sur-Sambre, pour avoir fait preuve de courage en sauvant la vie à deux enfants qui se noyaient dans la Sambre.

1- Ferdinand BARROT, représentant du peuple

2- Claude-Marius VAÏSSE de novembre 1849 à mars 1851

*Dominique SALLÉ*

## *Felleries dans le Bottin de 1908*



**FELLERIES** à 8 kil. d'Avesnes - Bureau de poste aux lettres - Poste télégraphique - Téléphone - Station de chemin de fer, colis postaux en gare (Nord), ligne d'Aulnoye à Solre-le-Château - 1943 hab - *Fêtes communales* : 1<sup>er</sup> dimanche de juin et 3<sup>e</sup> dimanche de septembre - *Stés de gymnastique, de musique et de Secours Mutuels.*

<i>Maire :</i>	Sandrart (Camille).
<i>Sapeurs-pompiers :</i>	Sandrart (Alb.), commandant.
<i>Banquier :</i>	Lecat (E.).
<i>Bestiaux (march. de) :</i>	Eliez (L.) – Laurent (Ach.).
<i>Bobines en bois pour filatures :</i>	Bienfait-Lecat – Bienfait-Tondeur – Bienfait-Wallerand – Croquet-Moreau – Dubray-Culot – Fontaine-Textcier – Hannecart-Brandelet – Hannecart-Dufies – Hannecart frères – Jouniaux (C.) – Lebrun-Collet et Charon-Lebrun – Sandrart-Dubray (Lucien) – Trotin-Montay
<i>Boissellerie (fabr. de) :</i>	Fontaine-Charon – Fontaine-Lecat – Fossé-Moreau (V <sup>ve</sup> ) – Godiniaux (J.) – Hannecart frères – Hautier (Vital) – Lebrun-Descamps – Lebrun-Lefebvre – Lebrun-Monet – Meurisse-Bosquet – Trempont (V <sup>ve</sup> Léon).
<i>Bonneterie (fabr. de..) :</i>	Sandrart-Bouillet – Sandrart-Portemont (V <sup>ve</sup> ).
<i>Bouchers :</i>	Eliet-Renon – Laurent-Lecat – Laurent-Lefrancq – Wallerand (Ad.).
<i>Boulangers :</i>	Dubois (Alex.) – Lecomte (Eug.) – Sandrart-Dubray.
<i>Bourelrier :</i>	Gigon – Tronquoy.
<i>Brasseurs :</i>	Danhiez (F.) – Sirot (V <sup>ve</sup> ) et fils.
<i>Caisses pour filatures :</i>	Charon (Ach.) – Hannecart-Brandelet – Trotin-Montay.
<i>Cercles (fabr. de) :</i>	Lebrun-Lefebvre – Lebrun (V.).
<i>Chaises (march. de) :</i>	Hannecart-Brandelet – Lefebvre (Alb.).
<i>Chapeliers :</i>	Croquet-Lamblot – Langlois.
<i>Charbons :</i>	Caullery – Plancq – Sandrart-Charon – Sandrart-Dubray.
<i>Charcutiers :</i>	Havrez (M <sup>me</sup> ) – Hosselet-Maillard – Plancq-Paris – Wallerand-Denis – Wéry (M <sup>me</sup> ).
<i>Charpentiers :</i>	Goblet-Taviaux – Sandrart(D.).
<i>Charron :</i>	Delcroix (Jh.)
<i>Chaussures :</i>	Bouillet-Josse – Petit (J.) – Pierson – Roos-Monet.
<i>Chicorée(fab. de) :</i>	Crucis (V <sup>ve</sup> V.).
<i>Coiffeurs :</i>	Meurisse – Paris.
<i>Couturières :</i>	Dufosset (M <sup>me</sup> ) – Hannecart (M <sup>me</sup> ).
<i>Couvreurs :</i>	Carlier (L.) – Crapet.
<i>Epicerie, mercerie :</i>	Charon (Ach.) – Culot (Ach.) – Dubois-Palade – Dubray-Culot – Fossé-Moreau (V <sup>ve</sup> ) – Godbille-Robin – Lebrun (V.) – Lecat-Maton (V <sup>ve</sup> ) – Magnies (J.) – Meurisse (L.) – Michel-Fontaine – Sandrart-Lamblot – Wallerand-Rigaumont.
<i>Faïences et porcelaines :</i>	Lebrun – Meurisse (L.) – Sandrart (J.B.).
<i>Farines :</i>	Dubois (Alex.) – Sandrart-Dubray.
<i>Fromages (march. de) :</i>	Carion (J.) – Fostier (E.) – Langlois-Willame (V <sup>ve</sup> ) – Nicolas-Savareux (M <sup>me</sup> ).
<i>Horloger :</i>	Magnies (V.)
<i>Hôtel :</i>	Wéry (M <sup>me</sup> ),
<i>Commerce Laines (filat. de) :</i>	Goblet et C <sup>ie</sup> .
<i>Machines à coudre :</i>	Magnies.
<i>Maçonnerie (entrep. de) :</i>	Dubois-Noisez – Louis-Maurice.

<i>Malterie :</i>	Sirot (V <sup>ve</sup> ) et fils.
<i>Manches d'outils :</i>	Charon-Deroyère – Dubray-Culot – Fontaine-Textier – Sandrart- Darras. – Troitin-Montay.
<i>Médecin :</i>	Cayet.
<i>Menuisiers :</i>	Goblet (Ed.) – Grimiaux – Lefèvre (Alb.) – Marat (A.).
<i>Meunier :</i>	Delange.
<i>Modistes :</i>	Bienfait (M <sup>me</sup> ) – Dufies (M <sup>lle</sup> ) – Thomas (M <sup>me</sup> )
<i>Moules à fromages (fabr. de) :</i>	Josse-Bériot – Taviaux-Dubray
<i>Restaurant :</i>	Hubert-Gravez.
<i>Robinets en bois (fabr.de) :</i>	Bienfait-Wallerand – Grimiaux-Doléans – Hannecart frères. – Jouniaux -Bienfait – Labioit (Camille) – Langlois – Lebrun- Collet et Charon- Lebrun. – Lecat-Huftier – Lecat-Renard – Noël – Sandrart-Darras.
<i>Salières fumées et boites à graisse (fabr.) :</i>	Charon (Ach).
<i>Scieries mécaniques de bois :</i>	Crucis-Buisset - Dubray-Culot – Hannecart-Brandelets – Lebrun-Collet et Charon-Lebrun.
<i>Serruriers :</i>	Culot (C.) – Wallerand (A.) – Wallerand (V.).
<i>Taillandiers - maréchaux :</i>	Renon. – Taviaux (L.) – Wallerand (A.) – Wallerand (V.).
<i>Tailleurs :</i>	Dubray-Lebrun – Fourmoy – Meurisse
<i>Outils pour tourneurs en bois :</i>	Culot-Culot.
<i>Peintres :</i>	Pot-Danis – Quennery.
<i>Pépinieriste :</i>	Fontaine.
<i>Plafonneurs :</i>	Gremez – Hannecart – Platbroot.
<i>Plombiers :</i>	Dubois – Fleurisse.
<i>Quincailliers :</i>	Culot-Culot – Dubois(E.) – Fossé (L.) – Michel-Fontaine.
<i>Tanneur :</i>	Leblon.
<i>Tonneliers :</i>	Defrère – Hubert – Lamblot.
<i>Vannerie :</i>	Fossé-Moreau (V <sup>ve</sup> ).
<i>Vins et spiritueux (en gros) :</i>	Sandrart-Eliez.

Dominique SALLÉ



## *Petit glossaire des lieux et lieux-dits*

Philippe TABARY : Lieux et lieux-dits d'Ohain - *La géographie de notre histoire.*

(Extraits de la communication du 22/10/2016 à la SAHAA)

"...Arrivé dans le village à l'âge de neuf ans, le conférencier fut, à la longue, surpris d'entendre parler d'un certain nombre d'endroits bizarres dont le nom ne lui disait absolument rien. Il essaya un peu plus tard de les comprendre un peu mieux, et, au terme de recherches dans différentes publications, parvint à dresser une impressionnante liste de quelque quatre-vingts lieux-dits recensés dans une commune dont la superficie est relativement modeste, comparée à celle d'Étrœungt ou de Cartignies.

Pourquoi y en avait-il tant ? Ils constituaient en quelque sorte les vestiges d'une géographie du vécu, essentiellement orale, dont on retrouve la trace écrite au hasard des actes consignés dans les registres d'état civil. Or bien des curés ne faisaient qu'y transcrire phonétiquement les noms que leur donnaient des paroissiens pour la plupart illettrés. D'où parfois quelque fantaisie dans la graphie.

Pour au moins la moitié d'entre eux, ces noms ont disparu. Certains ne sont même plus localisables. Une loi promulguée par THIERS en 1836, prescrivit aux communes d'empierre leurs chemins, afin de faciliter par temps de pluie la circulation des charrois. Nombre de sentes de ce fait disparurent parce qu'elles desservaient des écarts inhabités. Incorporées dans les terrains avoisinants, leur tracé figure encore quelquefois en pointillé sur d'anciens plans cadastraux.

Recenser ces lieux-dits en voie de disparition, fort bien. Encore convient-il d'en percer l'origine ou la signification. Certains comme *La Sablière*, *La Brasserie*, *La Briqueterie*, *La Douane*, se réfèrent explicitement à des activités jadis ou naguère pratiquées là. Avec *La Maladrerie*, voici déjà un premier exemple d'altération du terme approprié. Mais ce genre d'établissement n'accueillait pas que des malades. "Ladre" peut désigner aussi vagabond ou vaurien, autrement dit individu peu recommandable qu'il importait de tenir à l'écart.

Le lieu-dit *Les Gards* rappelle qu'il existait à cet emplacement une fortification sommaire consistant en une bande de terrain aménagée entre deux fossés chargés d'en assurer la protection. Un autre système de défense, plus archaïque encore est attesté de même par *La Grosse Haie*. Le lieu-dit *Les Mottes* évoque enfin, dans ce domaine, l'existence d'une construction féodale de ce type, érigée un peu plus au Nord, sur le territoire de Wallers-en-Fagne.

La nature et sa mise en valeur tiennent une grande place dans la formation de ces toponymes. Comme bien suggéré, *Le Long Fond*, est une petite vallée assez allongée. Beaucoup moins évidente apparaît la signification de *Grippe Monceau* : ici, le chemin se hisse jusqu'au sommet d'un monticule par un raidillon auquel on ne s'attendait pas. Des *Trioux*, zones peu fertiles, se répartissent sur environ la moitié du terroir. Pour ceux de *Biéfontaine*, il y a lieu de lire "Belle Fontaine", comme confirmé sur certains documents, signe manifeste que l'eau était abondante. Pour ceux de *Melsart*, la première partie de ce terme nous éclaire parcimonieusement sur l'identité du personnage qui a procédé à ce défrichement.

Pour ce qui concerne les sept lieux-dits où il est question de *Prés*, - ou parfois de *Préau*, tel *Demi Préau*, prairie qui, à une certaine époque fut scindée en deux - il ne s'agit pas forcément de pâturages, mais de terres mises en valeur il y a plusieurs siècles. C'est plutôt avec *Pachy*, que l'on trouve la racine "paître". *Les Fachettes* sont des lopins exploités en bandes parallèles. *La Fontaine aux Tonneaux* nous ramène au temps lointain où, comme à Guersignies, la viticulture était pratiquée à Ohain. Le fait est confirmé par un autre lieu-dit, *Le Hordron*, qui correspond à une équipe de travailleurs saisonniers, embauchés lors des vendanges...(..)...

*Le Pierge* est endroit pierreux. Aux *Horbes*, le terrain est fangeux. Et *Les Écrolies*, me direz-vous ? Curieusement une rue de Vieux-Mesnil porte ce nom, et, grâce au maire de cette commune, nous saurons qu'étaient ainsi appelées, parce qu'elles s'effritaient, les marques laissées par les charrois dans les sols sablonneux.

*Morenrioux*, doit être traduit comme ruisseau issu des marais. Le *Ruisseau des Dardennes*, longe la limite

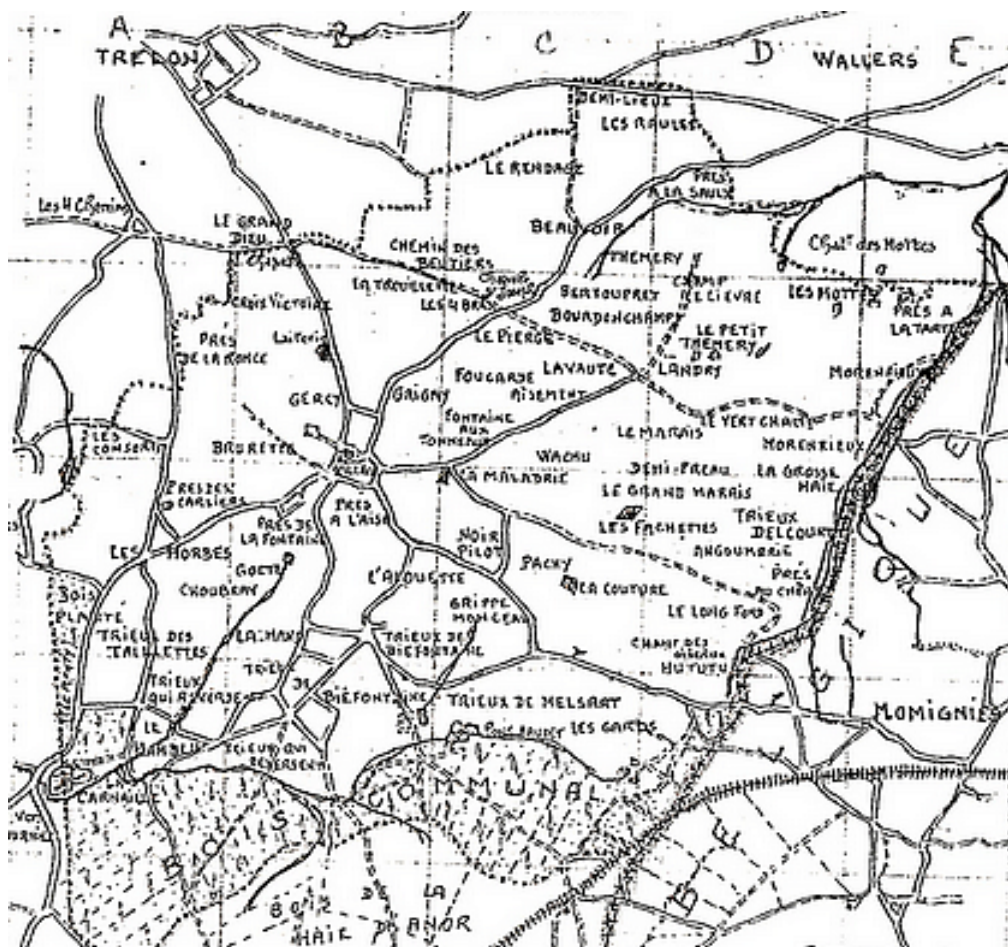
Nord du bois communal, d'une superficie d'environ 200 hectares. Selon les textes anciens, *Ardenne* désignerait une forêt assez hostile. Non loin de là, vers le Nord-Ouest, *Le Planty*, résulte d'un reboisement opéré peu avant la Révolution...(..)

Les animaux tiennent une place non négligeable dans ce répertoire toponymique : *L'Alouette*, *Le Pont Baudet*, *Le Champ (ou le Chant) des oiseaux*... *Les Raules* sont des grives pour nos voisins ardennais. De même *Le Brumette* vient de "brumet" qui désigne le merle. Quant au *Champ le Lièvre*, ce pourrait être le sobriquet du propriétaire des lieux.

*Le Chemin du Mineur* incite à la prudence. Certes il y eut des mines de fer à Ohain mais en l'occurrence elles ne se trouvaient pas directement concernées. Le nom donné fait allusion au revêtement de la chaussée réalisé avec un sous-produit métallurgique : le laitier. C'est au *Beumont*, autrement dit le "Mont des Bœufs" qu'il faut situer l'exploitation minière...(..) *Le Rendage* est le "rendement" auquel étaient soumis les ouvriers travaillant au four à chaux dans la partie Nord du territoire communal...(..)

Pour ce qui est des arbres, retenons le *Chemin du Gros Tilleul*, un lieu-dit du *Beau Chêne* dans la forêt, *Les Prés à la Saulx* (du latin salix = saule) et *La Carnaille* qui ne manque pas de Charme, au sens propre comme au sens figuré.

Maire d'Ohain sous la Révolution et sous l'Empire, Louis François Joseph FLAYELLE de BOURDON-CHAMP a laissé son nom à la ferme qu'il habitait. Devenu baron, il avait ajouté une particule suivie, à défaut de fief, par l'appellation couramment donnée à une terre qui lui appartenait. Cela ne nous éclaire évidemment pas sur l'origine de ce lieu-dit : Bourdonchamp. *La Croix Victoire*, *La Vaute* et *Angounerie* et quelques autres gardent aussi leur part de mystère...(..)



Documents transmis par Henri BOTTEAU  
 Mise en page : Gérald COLLET

## *L'occupation Russe de Bavay et Louvignies*

### 1- Contexte :

Les guerres napoléoniennes vont entraîner des millions de français sur les différents champs de bataille de l'Europe jusqu'en 1815, date à laquelle l'Aigle est brisé une seconde fois dans son élan. La chute de l'Empire aura des conséquences fâcheuses sur les finances de la France d'une part, mais aussi sur les populations du Nord de la France d'autre part.

Une première occupation a lieu en 1814. Selon Arthur BARBERA, il serait passé par Bavay près de 24 000 hommes issus de la coalition (Anglais, Hollandais, Belges, Hanovriens et Hessois) ; d'ailleurs, en ce qui concerne les Prussiens, un courrier du maire de Bavay en date du 5 mai 1814 évoque le problème de stationnement de troupes dans la commune et ses environs et notamment l'installation du quartier général de près de 1 000 hommes. Le maire évoque le Prince BIRON de COURLANDE comme le Commandant général de ce corps. Les réquisitions concernent les chevaux, les voitures, la nourriture, des draps fins, des bottes, du papier, des plumes à écrire et la cire à cacheter !



Le Prince évoqué dans le courrier du Maire semble être (ci-dessus) **Gustav Calixt Biron Von Kurland (1780-1821)** qui a commencé sa carrière militaire dans l'Armée Russe en 1805 puis passe à la Prusse en mai 1807. Il participera à la bataille de Fribourg et sous les ordres de BLUCHER, participe à la bataille de La Rothière (Près de Brienne) en janvier 1814.

Le 22 juin 1815 (4 jours après Waterloo), des soldats et des borains pillent Bavay et notamment le cabinet d'antiquités du curé de l'époque, l'abbé CARLIER. Selon les termes du traité du 20 novembre 1815, la France devait payer dans un délai de 5 ans une indemnité de 700 millions de Francs, payables en annuités de 140 millions et faculté de rachat au bout de trois ans. Ce traité était la contribution de guerre et la sanction de l'occupation. Une armée d'occupation de 150 000 hommes devait occuper la frontière d'une zone partant du Nord et courant jusqu'au Bas-Rhin. Le corps d'occupation était composé de 30 000 anglais (commandé par WELLINGTON, état major à Cambrai), 30 000 Russes, 30 000 Prussiens, 30 000 Autrichiens, 10 000 Bavaois, 5 000 Danois, 5 000 Saxons, 5 000 Wurtembergeois, et 5 000 Hanovriens. Par ailleurs, l'État prenait à sa charge l'entretien complet de ses 150 000 hommes (logement, chauffage, éclairage, fourrage) 30 000 soldats Russes sont établis dans le Département du Nord et celui des Ardennes. Le quartier général des Russes était à Maubeuge, sous les ordres du Général VORONSTOV. Ils seront là jusqu'en novembre 1818.

Trois divisions seront sous les ordres du Général VORONTSOV, la 3<sup>ème</sup> division de dragon, sous les ordres du Lieutenant général ALEXEIEFF à Rethel (Ardennes), la 9<sup>ème</sup> division d'infanterie, sous les ordres du Major général OUDOM à Givet et la 12<sup>ème</sup> division d'infanterie sous les ordres du Général major LISSAKEWITSCH à Maubeuge.

Le **général Mikhail SEMYONOVICH VORONTSOV** est le fils du comte SEMYON VORONTSOV et le neveu du chancelier impérial Alexandre VORONTSOV ; il est né le 17 mai 1782, à Saint-Pétersbourg. Son père était ambassadeur en Angleterre.



Au cours des années 1803-1804, il a servi dans le Caucase. De 1805 à 1807, il a servi durant les guerres napoléoniennes, et était présent lors des batailles de Pułtusk et Friedland. De 1809 à 1811, il a participé à la guerre russo-turque.

Il a commandé la division des grenadiers lors de l'invasion de la Russie par NAPOLÉON en 1812. Lors de la bataille de Borodino, VORONTSOV est blessé, mais récupéré pour rejoindre l'armée en 1813. Il a commandé une nouvelle division de grenadiers et a combattu à la bataille de Dennewitz et à la bataille de Leipzig

Il commande les forces d'occupation Russe en France entre 1815 et 1818 puis en 1823, il est nommé gouverneur général de la Nouvelle Russie, en 1844, il devient Commandant en chef et vice roi du Caucase.

Élevé à la dignité de Prince avec le titre d'Altesse Sérénissime, il prend sa retraite en 1853. Il est fait maréchal en 1856 et meurt la même année à Odessa (Crimée).

## **2- Les relations entre les Français et les Russes :**

Arthur BARBERA rapporte dans son livre *"Bavay : un siècle d'image pour vingt d'histoire"* que durant cette occupation, un jeune garçon de la famille DEROME est emprisonné pour avoir offert, lord d'un bal, à des soldats russes, des confitures qui comprenaient des mouches cantharides.

Entre novembre 1815 et janvier 1816, des incendies ravagent dans certains coins de l'Avesnois et notamment à Amfroipret, la maison du maire et des personnes qui collaboraient à l'administration municipale.

En 1816, l'église Saint-Nicolas de Louvignies dessert le culte Orthodoxe.

Le 17 janvier 1817, le Colonel ARSENIEFF commandant du Régiment de Smolensk porte plainte contre 8 huit hommes de Louvignies qui ont roué de coups deux soldats.



Courtefroy sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé en présence des sieurs Helle Nicolas, Crapez Stanislas, Crapez Placide et Sculfort Frédéric propriétaires demeurant à Bavay, lesquels ont signé le présent acte avec nous ainsi que les parties contractantes après que lecture en a été faite.

#### 4- Précisions généalogiques :

Chrisoline Hortense HENNET de COURTEFROY est née le 2 février 1790 à Bavay. Elle est la fille de Gabriel François Joseph Martin HENNET de COURTEFROY et de Constance Octavie DEROME Elle décède le 11 juin 1877 à Bavay.

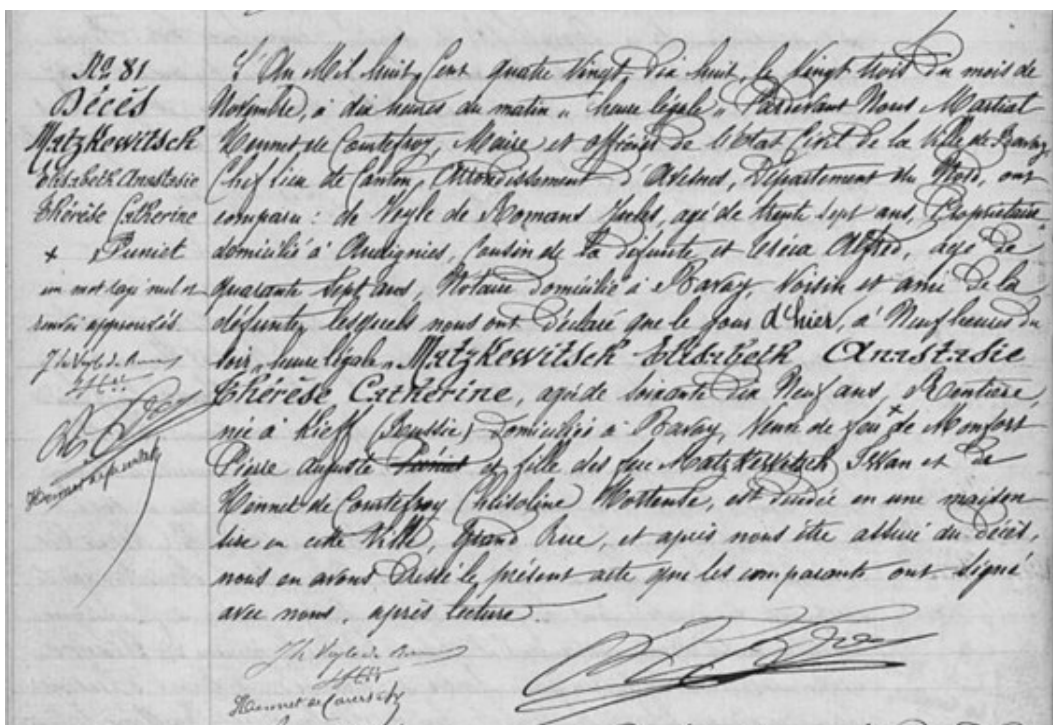
Ivan Vassilich MATZKEVITSCH serait né vers 1781 à Smolensk (Capitale de l'oblast de Smolensk), à la frontière Biélorusse actuelle, à mi chemin de Minsk et de Moscou. Il est le fils de Vassily et d'Anna IVANOVA. Il a été Colonel du régiment de Smolensky au service de l'Empereur de Russie. Il est décoré de plusieurs ordres (selon l'acte de mariage de sa fille). Il meurt à Saint-Pétersbourg le 3 janvier 1833

Ivan MATZKEVITSCH et Chrisoline Hortense HENNET de COURTEFROY auront au moins une fille, dénommée Élisabeth Anasthasie Thérèse Catherine MATZKEVITSCH. Celle-ci voit le jour à Kiev le 8 septembre 1819 ; Élisabeth épouse Pierre Auguste PUNIET de MONFORT (fils de Joseph (1774-1855) et de Placidie Eulalie Domitille HENNET de COURTEFROY (1766- 1824)) le 12 août 1839 à Bavay. Il apparaît donc qu'Ivan MATZKEVITSCH resta dans l'armée russe et qu'il regagna son pays avec son épouse. Celle-ci revient certainement en France à son décès survenu à Saint-Pétersbourg en 1833 (mention dans l'acte de mariage de sa fille).

Pierre Auguste PUNIET de MONFORT est issu d'une famille aristocratique dont les hommes sont au service de la France depuis très longtemps ; d'ailleurs à l'occasion de son mariage, ses différents titres ainsi que ceux de son père sont mentionnés.

Chose intéressante, c'est que Pierre Auguste et Élisabeth sont cousins. En effet, le grand père maternel d'Élisabeth est Gabriel HENNET de COURTEFROY (1758-1820), fils de Gabriel (1734-1810), avocat au Parlement de Flandre, prévôt de Bavay, époux de Claire COMIAN (1737- ?) et la mère de Pierre Auguste, Placidie, est la sœur de Gabriel (1758-1820).

Ils auront une fille adoptive, connue par les Bavaisiens férus d'histoire puisqu'il s'agit de Marie Marguerite Élixa ABINAL PUNIET de MONFORT, qui s'illustra durant la première guerre Mondiale à Bavay en organisant un premier hôpital pour les soldats blessés puis organisa le sauvetage de soldats anglais en forêt de Mormal. Elle fut Présidente de la Société Française de Secours aux Blessés Militaires.



Mademoiselle de MONFORT était la fille d'un militaire : Joseph Auguste ABINAL (il meurt de ses blessures infligées à la bataille de Sébastopol en 1855, Marie n'a que 6 ans) et de Sophie Nelly Victoire CRAPEZ. Elisabeth décède le 22 novembre 1899 et sera inhumée à Bavay avec son époux et sa mère.

**Sources :**

- \* *L'invasion et l'occupation du Département du Nord par les alliés (1814-1818)* - Max BRUCHET - Revue du Nord - Février 1921
- \* *1815-1818 - L'occupation russe à Valenciennes et Maubeuge* – Michèle LANNOY - 27/11/ 2011
- \* *Faits divers historiques* - Éditions RAVET-ANCEAU - François SCHMITT
- \* *Un siècle d'image pour vingt d'histoire* - Arthur BARBÉRA
- \* Louvegnies Fréhars qu'on disait : Louvignies-Bavay - Francis JUMIAUX - 1986
- \* *Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe* - F. SCHOELL
- \* <http://seynaeve.pagesperso-orange.fr>
- \* Généanet

Sébastien CAVERNE

## Augustin LAMBERT

### L'abnégation d'un médecin originaire de Landrecies

*(d'après Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, A. DINAUX et A.N. LEROY et Annuaire statistique du département du Nord de 1837)*

Augustin LAMBERT fait partie de ces hommes pour qui la vocation et l'abnégation ne font qu'un, capable de donner leur vie à la cause qu'ils ont endossée.

Il est né à Landrecies le 28 août 1805 dans une famille respectable sans être favorisée par la fortune, son père Ildephonse étant pharmacien et son grand-père Antoine, armurier dans cette ville de garnison.

Augustin sent rapidement qu'il doit trouver sa voie sans attendre de personne l'aide nécessaire à se trouver une position dans la société.

Influencé par l'ambiance familiale, Augustin montre très tôt un intérêt pour la médecine. Après avoir terminé ses études en 1825, il sollicite et obtient une place de chirurgien surnuméraire à l'hôpital militaire de Lille. Là, il est remarqué par sa conduite et son application et, en 1827, il est nommé chirurgien sous-aide. À partir de là, sa carrière prend un nouveau tour : en avril 1830, au moment où la conquête d'Alger est lancée, il fut désigné pour faire partie de l'expédition. Jusqu'en 1834 il reste sur le sol algérien, avant d'être affecté comme chirurgien aide-major au 67<sup>e</sup> de ligne. Il revient alors en métropole, à Toulon.

Jusqu'à là Augustin LAMBERT n'a rien fait de particulier pour être distingué, le zèle, le dévouement et le courage militaire dont il a fait preuve jusque là étant la marque des officiers de santé de l'armée française, soignant les défenseurs de la patrie en cette période de la Monarchie de Juillet sur les lieux mêmes où les projectiles meurtriers les atteignaient.

Mais Augustin LAMBERT ne se borna pas à remplir ses devoirs de soldat. Coïncé à Toulon en attente d'une nouvelle mission, le hasard allait lui donner l'occasion de montrer son dévouement.

C'est ainsi que le 22 juin 1834, il se promène le long de la mer avec deux de ses camarades également officiers du 67<sup>e</sup> régiment de Ligne, quand tout-à-coup il aperçoit deux baigneurs pousser des cris de détresse. Une foule nombreuse, on parle de plus de 400 badauds, assiste à la scène. Tout le monde encourage de la voix et du geste les deux baigneurs en danger, mais personne n'allait à leur secours, le risque étant grand et beaucoup ne

sachant nager. Sentant que le péril devenait de plus en plus menaçant pour ces infortunés et n'écoulant que son courage, lui qui durant son enfance avait tant de fois traversé la Sambre et surmonté son courant avec ses camarades de jeux, se précipite dans la mer et nage vers le point où il avait vu l'un de ces hommes disparaître sous la vague, au moment où l'autre, heureusement, regagnait la plage après mille efforts. Il reste là un moment et, ne le voyant pas revenir à la surface, il prend le parti de plonger par deux fois, sans succès. Enfin à la troisième tentative, il est plus heureux, il aperçoit le corps de l'homme sous l'eau. À l'aide du pied il le fait remonter, lui passe un bras autour du corps, et nage de l'autre en se dirigeant vers le rivage, où il le dépose. Gardant son sang froid, il fait transporter le noyé dans une maison voisine et là, grâce à son art, il lui prodigue les secours nécessaires pour le rappeler à la vie. On lui apprend qu'il s'agissait d'un militaire, le caporal JAUBEZ.

Cette courageuse action lui valut les éloges de ses chefs et une médaille d'or que lui accorda le ministre de la marine DUPERRÉ.

Un an jour s'est écoulé depuis que LAMBERT avait sauvé le caporal JAUBEZ, lorsque le choléra, ce fléau venu d'Asie, éclata dans la ville de Toulon. En cette fin juin 1835, sous une chaleur accablante, la maladie allait sévir avec rigueur, comme le montrent les registres d'état civil de la ville. Elle plongea les habitants dans la stupeur par son effrayante intensité. Pendant 17 jours, Augustin, avec un courage surhumain et un dévouement sublime, vint au secours des cholériques. Sans compter ses efforts, tour-à-tour médecin, pharmacien, chirurgien ou infirmier, ne comptant pas ses efforts pour soigner et sauver à tous prix les Toulonnais, qu'ils soient militaires ou civils. On le voyait au milieu des salles d'hôpitaux, des infirmeries et chambrées de casernes, partout enfin où des malades souffraient. Jusque-là son impassibilité dans le danger, son caractère, qui communiquaient à ses facultés physiques une puissance inaccoutumée, l'avaient préservé du mal qui décimait la population. Mais sa trop grande abnégation et l'ardeur hors mesure qu'il apportait à courir au chevet des moribonds lui coûtèrent la vie. Le corps épuisé par la fatigue par des veilles presque continuelles, il fut appelé un matin pour soigner quelques nouveaux cholériques. Arrivé dans une atmosphère viciée et infectée, avec les miasmes délétères qu'exhalaient les sujets atteints, il respira la mort.

Le 8 juillet 1835, vers 14 heures, après douze heures de souffrances horribles qu'il supporta avec son courage ordinaire, il succomba.

Sa mort fut un deuil pour la garnison de Toulon et pour sa famille qui fut avertie quelques jours plus tard. Augustin LAMBERT était doué des meilleures qualités du cœur. Sa carrière fut une suite de sacrifices dans l'offrande desquels il a trouvé sans doute le bonheur. Il se privait de tout ce qui ne lui était pas strictement nécessaire pour envoyer des secours à ses parents, que les difficultés accablaient depuis longtemps. Fils généreux, il se serait reproché la moindre dépense inutile, sachant son père dans le besoin : l'honneur, la vertu, la piété filiale furent ses guides constants. Ce généreux citoyen a été vivement regretté de toutes les personnes qui l'ont connu.

Quant à sa famille, elle restera inconsolable du coup funeste qui lui a enlevé un fils.

### **Courte généalogie de Augustin LAMBERT**

Antoine Frédéric LAMBERT, armurier à Landrecies (59), marié à Catherine PIROUX. Dont :

\* Gaspard Melchior Balthazar Ildephonse LAMBERT, né le 27 février 1772 à Landrecies (59), décédé après 1836, pharmacien à Landrecies, marié à Marguerite (Magdeleine) ROUX, née vers 1768, décédée le 03 décembre 1836 à Landrecies (59) à l'âge de 68 ans. Dont :

\* Antoine Auguste LAMBERT, né le 28 avril 1803 (08 floréal An 11) à Landrecies (59), mort le 07 janvier 1807 (13 floréal An 11) à Landrecies.

\* Augustin LAMBERT, né le 28 août 1805 (10 fructidor An 13) à Landrecies (59), mort célibataire du choléra le 08 juillet 1835 à Toulon (83), chirurgien aide major au 67<sup>e</sup> de Ligne.

- Adolphe Antoine LAMBERT, né le 02 janvier 1807 à Landrecies (59).

## Les officiers de santé au milieu du XIXe siècle (Sources: internet)

L'édit du 17 janvier 1708, sous le règne de Louis XIV, crée le Service de santé militaire en instituant un corps permanent d'officiers de santé, au nombre limité de 300 médecins et chirurgiens, pratiquant dans les hôpitaux militaires fixes des garnisons frontalières ou des ports de guerre.

Ils sont de trois sortes : médecins, chirurgiens et pharmaciens. Ce ne sont pas des militaires de carrière mais des personnels commissionnés, ce qui veut dire qu'une fois la guerre terminée ils sont remerciés sans pension ni retraite. Ce ne sont pas non plus des militaires assimilés à des officiers ; ils n'ont pas droit au port de l'épaulette et sont peu respectés dans les corps de troupe et auprès des états-majors.

Les officiers de santé sont organisés sur un mode militaire. Ils sont hiérarchisés selon des grades principaux. Pour les chirurgiens et les pharmaciens :

- chirurgien major ou chirurgien de 1ère classe ;
- chirurgien aide major ou chirurgien de 2e classe : correspond au grade de lieutenant. Il n'a pas encore de diplôme de chirurgien-major, aide donc un chirurgien-major pour en apprendre le métier.
- chirurgien sous aide major ou chirurgien de 3e classe ; et
- pharmacien major (1ère classe) ;
  - pharmacien aide major (2e classe) ;
  - pharmacien sous aide major (3e classe).

Deux grades seulement existent pour les médecins :

- médecin major ou médecin de 1re classe ;
- médecin aide major ou médecin de 2e classe.

### **L'uniforme :**

les officiers de santé, quelles que soient leurs fonctions - médecin, chirurgien ou pharmacien - qu'ils exercent aux armées ou dans les hôpitaux militaires, ont un uniforme propre, inspiré de celui des officiers d'état-major. C'est à partir de l'an VI, sous le Directoire, que cet uniforme est porté par tous les officiers de santé. Il sera très peu modifié sous l'Empire.

### **L'habit**

est de drap bleu national piqué de blanc ; les collets, revers et parements sont de velours : noir pour les médecins, cramoisi pour les chirurgiens et vert bouteille pour les pharmaciens. La veste et la culotte sont du même drap que l'habit pour les médecins. La veste est rouge chez les chirurgiens et verte chez les pharmaciens. La culotte étant bleue comme l'habit.

Les diverses classes d'officiers de santé sont différenciées par les boutonniers du collet, des revers et des parements et par des broderies fixées sur le pourtour de l'habit. Le chapeau est uni avec plumet rouge. Ils portent des bottes à retournés rabattus et ont une épée d'officier d'infanterie.

L'uniforme de chirurgien régimentaire de 2e classe ou aide-major (terme utilisé à partir de 1806-1807) possède 2 boutonniers brodés sur le collet uniquement et des galons en dents de loup bordant les parements et le collet.



Uniforme de chirurgien aide major du 67ème régiment d'infanterie de ligne, au règlement de 1812, ayant appartenu à Jean Baptiste TRESAL (1790-1873).

En drap bleu impérial, collet fermant droit avec un crochet à la base, brodé de deux boutonnières, bordé d'une baguette dent de loup, en fils et cannetille, plastron, parements en pointe à une boutonnière brodée et retroussis en velours cramoisi. Motif de retroussis à la Couronne sur fond de drap écarlate. Boutons au chiffre 67 en laiton doré. Doublure en drap bleu impérial et velours cramoisi. (Source : <http://dragonlaprovidence.blogspot.fr>)

#### **Le 67e Régiment d'Infanterie de Ligne** (Source : <https://67deligne.jimdo.com>)

Le 67e Régiment d'Infanterie de Ligne, a été fondé le 20 mars 1672 par Louis XIV. Il était alors nommé Régiment du Languedoc. Ce régiment sera envoyé en Amérique dans les colonies tout d'abord, puis dans les grandes batailles contre la Grande-Bretagne (Canada). Il sera aussi engagé lors de la Guerre d'Indépendance Américaine.



Il obtiendra son nom de 67ème Régiment d'infanterie En 1791, puis le mot Ligne viendra compléter ce titre en 1803. Sous le Premier Empire, ses bataillons combattront dans plusieurs pays dont l'Espagne. Il participera à de grandes batailles comme Wagram (1809) ou bien Lützen (1813).

De 1815 à 1848, le régiment n'effectuera qu'un simple rôle dans le maintien de l'ordre, comme pour les grèves de St-Etienne en 1846. Il participera aussi en 1830 à la conquête de l'Algérie d'où il reviendra en avril 1835. Du-

rant le conflit de 1870, le régiment est à Metz. Le régiment tiendra la position qui lui a été confié jusqu'à la fin de cette bataille, pour ensuite entamer une retraite comme toute l'armée de Metz.

Son implication sera forte durant la Première Guerre mondiale, et après un long service pour la France, le régiment sera dissous en 1993.

*Dominique SALLÉ*

### *Berlaimont, rue de l'église*



*début 20<sup>e</sup> siècle*



*années 70, photo Victor Delattre*



2011, photo CHGB

## *Fourmies : Industrie du Fil à Dentelles*

Note de l'auteur : Document daté de 1901, signé A. JENNEPIN, d'après une copie dactylographiée au nom de Mme GOUTIERRE DELVAL (ma grand-mère paternelle).

Les fileuses au fin de la région de Fourmies au XVIIIème siècle. Réputation de leur fil accaparé par les fabricants de toilette de la Hollande et par les anglais. La transformation en fil à dentelles par les hollandais qui le réexpédient en France. Deux commerçants fourmisiens, **MM Jean STAINCQ et Nicolas LEGRAND** parviennent après vingt ans de recherche, à découvrir les procédés hollandais et établissent à Fourmies une manufacture de fil à dentelles qui fait concurrence aux fils hollandais.

\* \* \*

Dès la deuxième partie du dix-septième siècle, Fourmies et les environs étaient le siège d'un commerce de fil de toilette très important pour l'époque.

Le soir à l'escrienne, les femmes et les jeunes filles se réunissaient tantôt dans une maison, tantôt dans une autre ; on apportait les mouliniaux et à la lueur vacillante des crachets, sous le feu croisé des commérages ou au son d'une vieille chanson, les fileuses chargeaient les bobinettes de ce fil de lin d'une ténuité qui pouvait rivaliser avec celui de l'araignée tout en conservant une grande solidité ; c'est ce qu'on appelait "filer au fin".

Ce n'est pas que les fileuses de Fourmies et des alentours attendissent expressément les escriennes pour s'exercer à dépouiller leurs quenouilles : la plupart s'y appliquaient douze heures par jour, et pour quel minime salaire : les bonnes fileuses au fin gagnaient au maximum 70 centimes par jour, les fileuses ordinaires 45 centimes et les petites filles de cinq à six ans 10 et 15 centimes. Il paraît que la culture d'alors pouvait fournir le lin

nécessaire à cette fabrication. Ce fil était en principe expédié à Cambrai et aux environs où l'on fabriquait surtout la batiste.

Vers la fin du siècle, l'exportation du fil était sévèrement prohibée. Cependant quelques commerçants hollandais, attirés par la réputation des fileuses de la région de Fourmies n'hésitèrent pas à courir les risques de la contrebande pour se procurer de leur fil qu'ils employèrent d'abord aussi au tissage des toilettes (on donnait ce nom aux tissus connus sous le nom de batiste, de gazes ou clairs à jour, de linon ou claires unies dans la confection desquels on n'employait que le fil de lin ou mulquinerie). En 1710, ils soumièrent ce fil à la retorderie et au blanchissage, ce qui leur permit de l'employer à la confection de leur dentelle.

Non seulement ils en tiraient parti pour eux-mêmes comme matière première de leur fabrication, mais "après les avoir blanchis et apprêtés chez eux ils les renvoyaient en France à un prix très élevé". L'Angleterre même se procurait des fils français par l'intermédiaire de ses courtiers d'Anvers.

Vers 1750, deux négociants en fil de Fourmies, MM. Jean STAINCQ et Nicolas LEGRAND, résolurent de disputer aux Hollandais le monopole de la fabrication et de la fourniture en France du fil à dentelles. Ils s'associèrent donc dans le but de transformer le fil à toilette en fil à dentelles, en lui faisant subir à Fourmies, les mêmes préparations qu'en Hollande. C'est ainsi qu'ils établirent à Fourmies, en 1774, "une manufacture de fils retords et blanchis à la façon de Hollande".

C'est à l'aide de moulins ou retordoirs qu'on faisait subir au fil sa première préparation. La torsion avait pour but d'augmenter la solidité du fil en le doublant ou le triplant de deux ou trois brins, tout en conservant la plus grande finesse possible. On pourra d'ailleurs se faire une idée de sa finesse et de sa légèreté quand on saura qu'on fabriquait à Fourmies du fil de dentelles qui valait QUATRE MILLE FRANCS le kilogramme. Un moulin occupait 40 personnes.

Le salaire des retordeurs ou filiers, pour douze heures de travail par jour était de 1 franc pour les ouvriers faits et de 50 centimes pour les apprentis.

En 1804, l'industrie de la retorderie du fil au fin avait complètement cessé à Fourmies "la guerre et le ravage de l'invasion en ayant détruit les ateliers" (1) Mais on filait encore au fin pour la toilette. En 1777 : "cette industrie occupait plus de 800 personnes et donnait à vivre à plus de trois mille âmes".

Les fils de Fourmies acquirent bientôt dans les centres de fabrication de dentelles une telle réputation que les produits des fileuses de la région de Fourmies ne suffirent plus à alimenter ce commerce. Nos fabricants ne pouvaient s'approvisionner de fil qu'en Lorraine où ils trouvaient le prix et la qualité de celui de Fourmies, mais les droits exorbitants qu'ils devaient payer à l'entrée en France (3) ne leur permettaient pas de soutenir la concurrence avec la Hollande.

Au commencement de 1778, MM. STAINCQ et LEGRAND sollicitèrent vainement les intendants du commerce, "les encouragements qu'ils se persuadaient avoir mérités par leur activité et par leur industrie". Ils renouvelèrent leur demande à la fin de 1778 en adressant au Directeur général des finances le curieux mémoire suivant qui donne une appréciation exacte de la situation de l'industrie de la fabrication du fil de dentelle à Fourmies à cette époque.

A Monseigneur,  
Monseigneur le Directeur général des finances  
Mémoire :

Jean STAINCQ et Nicolas LEGRAND, négociant de la paroisse de Fourmies, subdélégation d'Avesnes en Haynaut, ont l'honneur de vous représenter très humblement, Monseigneur, qu'ils sont parvenus depuis quelques années à établir dans ce canton une manufacture de fils retords et blanchis à la façon de Hollande. Cet

établissement devenu très considérable mérite l'attention et la protection particulière du Gouvernement, parce qu'il est fort avantageux au royaume et notamment, aux provinces de Flandre, Hainaut, Cambrésis, Soissonnais et Picardie où se travaillent ces fils et à celles de Lorraine, du Lyonnais et du Languedoc dans lesquelles on les emploie à faire des dentelles.

Les fabricants de dentelles de ces provinces tiraient cy-devant leurs fils de la Hollande, soit directement, soit indirectement ; le commerce variait au grès de l'ambition de quelques Hollandais qui, ne trouvant en France aucun concurrent, en fixaient les prix à leur volonté, et même à des conditions qui privaient les sujets du roi et surtout les négociants du Puy en Velay et d'autres endroits de les tirer de la première main. La France versait en conséquence annuellement plus d'un million en Hollande pour cet objet seulement.

Les remontrants, flattés ainsi que plusieurs de leurs concitoyens qui les ont imités depuis, d'introduire dans leur patrie un nouveau genre d'industrie et de conserver l'espèce numéraire dans le royaume, ont tenté l'établissement de la manufacture dont est question, à l'instar de celles d'Amsterdam et de Harlem.

Pour en assurer le succès, les remontrants ont du supporter beaucoup de dépenses, faire de longs et fréquents voyages, soit en dérochant le secret des Hollandais, soit en formant des correspondances, employés vingt années consécutives de travail et essuyer nécessairement des pertes sur les premières marchandises qu'ils ont apprêtées, blanchies et vendues, à cause de leur imperfection dans les principes.

Cependant à force de frais et de combinaisons, guidés dans leur opération par un citoyen aussi zélé qu'intelligent, ils sont venus à bout d'atteindre les derniers degrés de perfection et d'assurer le succès de cette manufacture. Les remontrants osent prendre la confiance d'avancer à votre Excellence qu'elle surpasse depuis quelques années celle de Hollande et par la Qualité et par la Blancheur. Comme ils emploient tous les fils écrus qui ne sont pas propre à la composition des toilettes, ils ont obligé les Hollandais, qui les tiraient cy-devant malgré les prohibitions, au contraire de se rejeter sur la Silésie où ils font présentement leurs achats. Par ce moyen et eu égard à ce que le prix de la main d'œuvre est plus élevé en Hollande qu'en France, les remontrants ont fait pencher la balance de ce commerce de leur côté, ce qui produit à l'Etat des avantages inappréciables puisque l'argent, non plus que la matière ne sortent du royaume et qu'il fournit au contraire une subsistance honnête à une infinité de gens dont les bras se trouvaient désœuvrés auparavant.

Il existe maintenant, dans un espace de six lieues de circonférence, quatre vingt moulins ou retordoirs, lesquels avec les nouvelles blanchisseries établies occupent plus de huit cents personnes. Les moulins fournissent ensemble soixante mille quardauds de fils à dentelles dont le prix commun est de vingt-cinq à trente sols le quart.

La filature d'un autre côté donne à vivre à plus de trois mille âmes, en comptant quarante fileuses par moulins. Enfin l'importance de cette nouvelle branche de commerce monte actuellement à deux cent mille livres par an, non compris le produit immense de la fabrication des dentelles dans les différentes provinces du royaume et notamment au Puy en Velay, dans le Yonnais et le Forest où les remontrants ont leur principal débouché et où les Hollandais fournissaient avant eux.

Tel était le véritable état de cette manufacture l'année dernière, temps auquel les remontrants, excités par les dispositions de l'ordonnance de Sa Majesté du 28 Décembre 1777, ont osé prendre la liberté de solliciter les encouragements qu'ils se persuadèrent avoir mérités par leur activité et par leur industrie, et pour assurer les progrès qui résultent évidemment de leur entreprise ; mais leur faible voix n'a pas été écoutée.

MM. les intendants du commerce leur ont fait connaître que le Conseil ne se porterait à leur accorder quelques distinctions que lorsque l'établissement formé aurait acquis un certain degré de solidité ; moyennant cependant que ces distinctions ne sussent par leur nature à empêcher qu'il ne formât d'autres fabriques du même genre.

Les remontrants, malgré leur respect, et leur vénération pour le sentiment de MM. Les intendants du commerce, ne se découragent point. Ils prennent de nouveau la liberté de représenter très respectueusement à Votre Excellence qu'il n'est pas possible que cette branche de commerce devienne plus solide qu'elle n'est, qu'elle s'accroisse à moins qu'on ne lève les entraves qu'elle rencontre et qui s'y opposent.

Les remontrants et leurs imitateurs consomment presque tous les fils des provinces et des pays étrangers qui l'avoisinent, ceux de la qualité des numéros 12 et suivants jusqu'à 18 sont trop rares et trop chers dans l'intérieur du royaume : qu'ils s'y vendent jusqu'à six livres la livre. Il est à la vérité d'un prix plus modique en Lorraine, ou ils ont essayé d'en tirer depuis peu, mais les droits qu'on leur fait payer à Mouzon sont si exorbitants, qu'ils sont obligés de renoncer à cette traite, qui cependant ne peut que devenir très avantageuse au royaume et aux provinces respectives ; ce droit qui est d'environ vingt neuf livres pour cent pesant, compris les sols pour livre, multipliés eux-mêmes, amènera un jour la décadence et la désaffection de la fabrique des remontrants ; ils ne peuvent composer leurs assortiments sans ces fils.

S'il ne plaît à Sa Majesté leur accorder la permission ou le privilège de tirer annuellement de la dite province de Lorraine, en exemption de tous droits, deus à trois mille livres, ou du moins d'en modérer le droit à raison de trois livres du cent, en indiquant le bureau de Mouzon comme le premier d'entrée en venant de la Lorraine et pays adjacents. L'objet de cette exemption, qui ne tire point à conséquence pour les fermes, se trouverait compensé suffisamment par l'importation des filets blancs qui se font en Lorraine et qui sont assujettis à la susdite ferme des trois livres du cent pesant.

Il est encore un autre inconvénient qui paraît mériter l'attention de Votre Excellence parce qu'il est aussi favorable au commerce des Hollandais que préjudiciable à celui des suppliants. Les fils à dentelles provenant de ces étrangers doivent acquitter à l'entrée de France vingt sols à la livre ; cependant ils ont trouvé le secret, au bureau de Torcy principalement, de n'en payer que six au moyen des déclarations qu'ils y font que ce ne sont que des fils à coudre qui ne sont effectivement tarifés que six sols : quoiqu'il paraisse inutile de faire sentir à Votre Excellence combien ces fausses dénominations nuisent au commerce, et combien la suppression de cet abus donnerait d'avantages aux fabriques du Haynaut et à celle de Flandre sur celle de Hollande et d'Anvers obligées de tirer leurs fils de la Silésie. Les remontrants osent mettre cette réflexion sous vos yeux parce que dans peu de temps la France pourra les attirer à elle même relativement à cet objet.

Par ces considérations les remontrants assurés du succès des avantages réels que leur établissement procure à l'état osent s'adresser... à Votre excellence comme le protecteur du commerce afin d'obtenir tels encouragements et tels redressement qu'il plaira à la sagesse et à la bonté de votre administration d'indiquer à Sa Majesté en leur faveur.

Quoi faisant, implorant, etc (4)

On ne sait pas qu'elle suite fut donnée au voeu exprimé dans le mémoire qui précède, mais on peut supposer qu'elle ne fut pas favorable aux sollicitateurs. Le moment était mal choisi pour demander des dégrèvements : les embarras financiers de la France tendaient à écarter toute mesure de nature à diminuer les revenus du trésor.

Dans tous les cas, la matière première suivit le sort de la matière ouvrée et dans les années de misère qui précéderent la Révolution, les industries de luxe telles que la batiste et la dentelle furent peu prospères. Quoiqu'il en soit, il nous reste à rendre hommage à deux grands citoyens de Fourmies, Jean STAINCQ et Nicolas LE-GRAND qui, par un travail opiniâtre, par de longs et courageux efforts avaient doté leur pays d'une industrie pour laquelle la France était tributaire de l'étranger.

En 1774, un négociant du Puy en Velay, grand centre de fabrication de dentelles, le sieur BESQUEUT, avait aussi établi à Fourmies une manufacture de fils à dentelles destinés à approvisionner les fabricants de son pays. En 1777, il adressait au Ministre, par l'intermédiaire de l'intendant du Hainaut, à Valenciennes, un mémoire qu'il terminait en réclamant du gouvernement "pendant un certain temps, un privilège exclusif, ou bien une gratification pour le dédommager des dépenses où son entreprise l'a jeté".

Voici, d'après lui, les raisons qui l'avaient guidé dans le choix de Fourmies pour la création de son établissement. "Le Hainaut, dit-il, quoique éloigné du Puy de 150 lieues, lui a paru le lieu le plus favorable à l'établissement de sa manufacture, à cause du bas prix de la main d'œuvre et de la matière première (le lin) qui prend naissance dans ce pays" Il paraît que l'industrie de la dentelle était très florissante dans le Velay.

Voici comment BESQUEUT s'exprime dans son mémoire à ce sujet : "Le commerce du Velay est d'autant plus précieux à l'état qu'il entretient la majeure partie de cette province, dont l'industrie et le travail produisent sans rien ôter à l'agriculture, des richesses que versent l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre".

"Ce sont ces mêmes richesses qui font supporter à cette province les fortes charges qu'elle paye, et dont elle ne pourrait pas acquitter la huitième partie sans cette fabrique de dentelles qui peut se porter de deux à trois millions et qui occupe outre la province du Velay, celle du Forest, la majeure partie de l'Auvergne et une partie du Vivarais".

"Cette branche du commerce a été respectée dans les temps les plus orageux ; dans les dernières guerres que la France eut avec la Hollande, l'Empire et les puissances belligérantes, forcées par un intérêt commun, accordèrent des passeports pour le transport des fils propres à la fabrication des dentelles du Puy et cette fabrication ne fut pas interrompue. Sans cet accord, cette fabrique eût éprouvé une chute totale qui aurait plongé les trois quarts des habitants dans l'indigence".

Ce mémoire, transmis à l'intendant, fut retourné par ce dernier à M. FAUSSABRY, son subdélégué, avec la lettre suivante :

Valenciennes, le 14 octobre 1777.

A, le 21 Novembre 1777.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, un mémoire du sieur BESQUEUT, qui demande un privilège exclusif pendant quelque temps pour l'établissement qu'il a fait à Fourmies, près d'Avesnes, d'une manufacture de fil pour dentelles à l'imitation de celui qu'on tire de Hollande.

Je vous prie de vous assurer si cet établissement est aussi utile, que le prétend ce particulier, et si vous croyez que les avantages qui en peuvent résulter, sont assez considérable pour déterminer l'administration à s'écarter de la règle qu'elle s'est faite pour ne point gêner l'industrie et conséquemment de n'accorder de privilège exclusif, que dans quelques cas particuliers et importants. Vous voudrez bien en m'adressant votre avis, me renvoyer ce mémoire. Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé SENAC DE MEILHAN (4)

De son côté, le Conseil échevinal, consulté par le subdélégué, répondit par cette déclaration :

"Les mayeurs et échevins de Fourmies, subdélégation d'Avesnes, qui ont pris communication avec les sieurs Etienne LE BEGUE, Jean STAINCQ, Jean Louis Le GRAND, Jean Baptiste et Nicolas LE BEGUE et Constantin STAINCQ, manufacturiers de fils à dentelles demeurant audit lieu, du mémoire présenté au Ministère par le sieur BESQUEUT ? habitant du Puy en Velay y faisant le commerce de fils à dentelles, tendant à obtenir pendant un certain temps un privilège exclusif, ou bien une gratification pour le dédommager des dépenses ou le prétendu établissement qu'il a, dit il fait audit Fourmies, d'une manufacture en imitation de celle de Hollande et qu'il dirige depuis trois ans, ont l'honneur d'observer très humblement, tant pour eux que pour les autres fabrications en filets, que l'exposé du mémoire du Sieur BESQUEUX est véritable, quant au avantages qui peuvent résulter pour l'Etat, de la manufacture établie par les habitants dudit Fourmies depuis plus de vingt ans ; mais qu'il n'en est pas de même des assertions du sieur BESQUEUT, d'être le créateur et l'auteur de cette nouvelle branche de commerce, puisqu'elle était établi avant qu'il ne fut connu. Les comparants lui doivent à la vérité l'obligation de les avoir éclairés et de leur avoir donné des idées nouvelles sur leur fabrication qui les ont aidés à donner à leur commerce une espèce de perfection qu'il n'avait pas encore acquis il y a deux ans ; mais il a cela de commun avec d'autres commerçants de dentelles, et ses instructions particulières ne peuvent sans injustice être un motif suffisant pour profiter à l'exclusion des manufacturiers dudit Fourmies qui sont au nombre de dix, ayant environ quinze moulins, des dépenses, des peines, des voyages et des démarches qu'ils n'ont cessé de faire

depuis plus de douze ans pour donner à leurs inventions et à leur commerce le degré de solidité auquel il est parvenu heureusement jusqu'à présent.

Si les fabricants dudit Fourmies n'ont pas sollicité jusqu'à ce jour auprès de Sa Majesté, des privilèges ou des encouragements à cet égard, c'est parce qu'ils sont ignorants des formes et placés à l'un des bouts du royaume d'où il ne serait pas facile de faire entendre leurs faibles voix. Mais leur silence ne peut autoriser le sieur BESQUEUT, telle intelligence qu'il ait dans le commerce, de s'attribuer la création d'un établissement qu'il n'a fait qu'éclairer il y a environ deux ans vis à vis d'une très faible partie des fabricants, ni à plus forte raison d'exclure à son gré par un privilège qui gênerait extrêmement le liberté, les manufacturiers qui ont d'autres relations et d'autres débouchés que les siens et qui peuvent en acquérir encore d'autres tant à l'avantage du commerce que de celui de l'Etat.

Par ces considérations lesdits Sieurs MAYEUR et échevins, ainsi que les manufacturiers dénommés au principe, requièrent très respectueusement qu'il ne soit pris aucun égard à la demande dudit BESQUEUT se réservant d'avoir leur très humble recours vers Sa Majesté pour lui demander au cas de besoin tel privilège ou tels encouragements que leur manufacture et leurs découvertes pourront exiger et d'entrer à cet effet dans tous les détails que cet objet peut mériter."

Sieur MEURANT, Mayeur

Nicolas BERHUY, Lieutenant

F. DE FORGE, échevin (5).

"Nota. Que le sieur BESQUEUT a envoyé des échantillons et donné la connaissance des numéros en imitation de celle de Hollande, il y a environ trois ans, de sorte qu'ils se trouvent présentement assortis en tous genre.

L'objet de ce commerce pour ce qui concerne les fabricants de Fourmies peut monter annuellement y compris la multiplication des moulins à 150.000 livres ou environ et ne peut devenir que plus fructueux. Il est tout à l'avantage de la France parce qu'on n'y emploie que des fils écrus des provinces du Hainaut, Thiérache, Picardie, etc ...qu'on retord et qu'on blanchit à Fourmies, ce qui est une première main d'œuvre qui fait vivre les habitants de ces provinces. Ce commerce pourra encore venir plus étendu et plus avantageux par la suite, s'il plaît à Sa Majesté de lever les droits d'entrée qui se perçoivent aux bureaux de Mouzon, Torcy, etc... ainsi que les droits d'entrée en Lorraine sur les filets de la manufacture dudit Fourmies.

Que le sieur Jean STAINCQ est l'auteur et l'inventeur dudit Fourmies des fils à faire dentelles et du blanchissage, et que c'est lui qui a pris le secret d'ANVERS suivant les rapports faits et inscrits".

\* \* \*

Comme complément de cette notice nous croyons devoir donner quelques renseignements généalogiques, lesquels permettront aux descendants des deux grands citoyens qui ont implanté à FOURMIES l'industrie du fil à dentelles, d'établir leur filiation avec eux.

#### FAMILLE STAINCQ.

Par jugement du tribunal d'Avesnes en date du 13 Février 1845, le nom de cette famille qui sur les actes de l'état-civil est inscrit tantôt Estain, Stinc, Stinck, Stincq, Staincq a été rectifié comme suit : STAINCQ.

Jean Joseph Stincq, fils de Joseph et de Marie-Barbe ROUSSEAUX, épouse à Fourmies, le 26 Novembre 1744, Marie-Josephe CARNIAUX. Il avait alors d'après l'acte de mariage, 27 ans.

Les époux STINCQ-CARNIAUX eurent nous ne savons combien d'enfants, on trouve trace des suivants :

Jean-Louis-Joseph, né à Fourmies le 10 Janvier 1747.

Nicolas-Joseph, né à Fourmies le 8 Octobre 1753.

Constantin-Joseph, né à Fourmies, vers 1755.( C'est seulement par son acte de mariage que nous savons qu'il est le fils des époux Stincq-Carniaux.

Constantin-Joseph Stincq, épousa à Fourmies, le 20 Février 1781, (alors âgé de 26 ans, dit l'acte de mariage) Marie-Josephe PIETTON, dont il eut :

Nicolas-Joseph, né à Fourmies, le 23 Janvier 1785.

Florentin-Joseph, né à Fourmies, le 6 Novembre 1787.

Jean-Joseph qui épousa Michelle-Virginie LEGRAND, arrière petite fille de Jean-Louis LEGRAND, l'associé de son grand-père.

Nicolas\_Joseph fut percepteur des contributions directes à FOURMIES.

Il laisse sept enfants dont quatre fils ; le dernier, Alphonse, vient de mourir.

#### FAMILLE JEAN-LOUIS LEGRAND.

Jean-Louis LEGRAND né à Fourmies le 28 Avril 1732, avait 45 ans lorsqu'il formula avec Jean Stincq, le mémoire qu'on a lu précédemment. Il avait épousé à FOURMIES le 1<sup>er</sup> Mars 1756, Marie-Catherine LEBEGUE.

Leurs enfants survivants furent :

Pierre-Louis, né le 24 Décembre 1756.

Louis-Alexandre, né le 7 Janvier 1759.

Catherine-Josèphe, née le 24 Janvier 1761, décédée le 3 Août 1816.

Louis-Constantin, né le 9 Décembre 1762.

Marie-Josephe, née le 12 Août 1765, décédée le 2 Juillet 1778.

Marie-Rose Florence, née le 16 Juillet 1767, décédée le 9 avril 1769.

Louis-Pierre-Ange, né le 23 Novembre 1769.

Marie-Catherine-Josèphe Florence, née le 27 Août 1771, décédée le 18 Juillet 1778.

Jean-Louis Joseph né le 5 Mars 1774.

LEGRAND Jean-Louis est décédé le 2 Novembre 1798.

LEBEGUE Marie Catherine est décédée le 15 septembre 1786, âgée de 54 ans.

Décembre 1901.

A. JENNEPIN.

- 1) Statistiques du Préfet Dieudonné t.II.p.237
- 2) Les fils s'expédiaient en Flandre, dans le Cambrésis, en Picardie, dans le Velay etc...
- 3) Bien que la Lorraine fût alors province française, ses produits étaient assujettis à des droits de douane à la sortie.
- 4) D'après la minute en original, entre les mains de l'auteur de cette notice
- 5) D'après l'original signé, entre les mains de l'auteur de cette notice.

*Vincent GOUTIERRE*

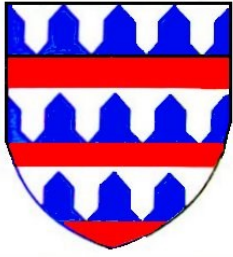
*Ndlr : Le lecteur aura constaté ci-dessus quelques "libertés" avec l'orthographe. Nous avons retranscrit le document d'origine à l'identique.*



## *Notre bibliothèque s'étoffe*

Titre	Auteurs	COTE
Routes de pèlerinage en Hainaut Français	BOUDARD Maryse, CRASQUIN André	BIBLIO
Prostitution en Hainaut du Moyen-Age à nos jours	BOUDARD Maryse, CRASQUIN André	BIBLIO
Aymeries des origines à 1953, 10 siècles d'histoire	COLLET Gérald	BIBLIO



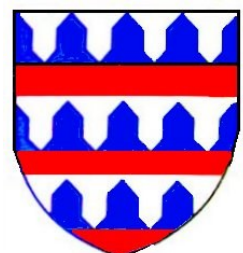


### *Conseil d'administration du CHGB*

Président d'honneur :	Christian DECAVEL
Présidente :	Colette RABIN-FRANCOIS
Vice président :	Jean-Luc PIGOT
Trésorier :	Marcel BIERENT
Secrétaire:	Annie LEMAIRE Sonia LELEUX
Membres :	Alain BALLIGAND † Gérald COLLET Alain FREMY Alain GUEREZ Chantal HOMOLA Pierre LEGRAND Thérèse LOCOCHE † Thérèse TROUILLET Agnès WILMART

### *Responsables de Commissions*

Archives Départementales :	Alain GUEREZ
Bibliothèque :	Colette RABIN-FRANCOIS
Relation Presse :	Colette RABIN-FRANCOIS
Permanence :	Pierre LEGRAND Colette RABIN-FRANCOIS
Matériel :	Colette RABIN-FRANCOIS
Verriers d'Europe :	Benoît PAINCHART
Bulletin de liaison :	Gérald COLLET Jean-Luc PIGOT
Internet :	Alain FREMY Jean-Luc PIGOT
Parution :	Colette RABIN-FRANCOIS





*C.H.G.B*



<http://www.chgb.org>